

L'incident Lanctôt-Duplessis

Trois questions se posent : la portée de l'article 390, la situation particulière de M. Charles Lanctôt et, ce qui importe davantage, la question du cumul des fonctions publiques et de la pratique privée

Nous écrivons ceci avant la réunion du Comité des comptes publics. Nous ignorons quelle décision donnera, dans une heure ou deux probablement, son président, M. Casgrain, et quelles seront les suites de cette décision.

Mais l'incident Lanctôt soulève trois questions différentes, dont il est utile de préciser tout de suite, et sans attendre la décision de M. Casgrain, le caractère et la portée.

La première, c'est la portée de l'article 390 des règlements de l'Assemblée législative.

Cet article dit : "La fonction du Comité des comptes publics est d'examiner les comptes établissant l'emploi des crédits votés par la Législature pour faire face aux dépenses publiques."

M. Duplessis prétend que cet article lui donne le droit de savoir si M. Charles Lanctôt, assistant-procureur général, l'un des plus hauts fonctionnaires de la province, cumule avec ses fonctions officielles le rôle de conseiller juridique rétribué de compagnies financières qui exploitent les ressources naturelles de notre province. Le débat d'hier, dont on trouvera ailleurs un substantiel compte rendu, montre sur quels arguments il appuie sa thèse.

Quelle que soit la décision de M. Casgrain, la question posée par le chef parlementaire des gauches restera devant l'opinion publique. Pour M. Lanctôt, il vaudrait probablement mieux que M. Casgrain approuve la thèse Duplessis et l'oblige ainsi à parler. Une réponse, quelle qu'elle soit, ne pourrait plus desservir ses intérêts que son refus de parler sanctionné par l'article 390. Pour en être convaincu, il n'est

besoin que de connaître un peu la malignité publique. Mais il faut aller plus loin et marquer la question de principe que soulève l'incident Lanctôt.

Que l'assistant-procureur général cumule ou non avec ses fonctions officielles celles de conseiller juridique, financièrement rétribué, de sociétés qui exploitent les ressources naturelles de la province, pareil cumul devrait être formellement interdit par nos lois. Et la raison en saute aux yeux. Elle tient au vieux axiome : Nul ne peut servir deux maîtres.

Non seulement il ne convient pas qu'un haut fonctionnaire — pas plus qu'un ministre — puisse être, à un moment donné, obligé d'opter entre l'intérêt public et son intérêt privé ou l'intérêt de son client public et celui de son client privé; mais il ne faut pas qu'on puisse le soupçonner même d'avoir à le faire.

Cela ne vaut pas seulement pour M. Lanctôt, mais pour tous ceux qui pourraient se trouver dans une situation analogue; cela valait pour hier, cela vaudra pour demain.

La plupart des gens seront probablement d'avis que les fonctions de l'assistant-procureur général sont assez richement rétribuées pour assurer sa vie. Elles devraient, en tout cas, l'être; et il devrait être formellement réglé qu'aucun fonctionnaire de cette catégorie ne peut joindre à ses fonctions publiques de la pratique privée.

C'est un principe qui s'impose, quelle que puisse être tout à l'heure la décision de M. Casgrain, et qui qu'il puisse finalement advenir de M. Lanctôt.

Omer HEROUX

A Québec

Le régime prépare une loi de clôture

Il veut tenter d'imposer le baïllon à la gauche, comme jadis le régime Borden, à Ottawa

M. Lanctôt ne rend pas de comptes

Québec, 15. — La session provinciale est entrée hier dans une nouvelle phase et les événements peuvent se précipiter d'ici quelques jours. Car le gouvernement a l'intention d'imposer un règlement de clôture pour baïllonner l'opposition.

Hier après-midi, M. Antonio Elie, député d'Yamaska, parlait au milieu d'un feu roulant d'interruptions.

M. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, s'est levé et a posé une question à M. Elie. Une courte discussion s'est alors engagée sur le bien-fondé de cette question, lorsque le premier ministre s'est levé et, se tournant vers ses députés ministériels, leur a dit : "S'il vous plaît, ne posez donc plus une seule question à droite; on fait le jeu de ces gens-là!"

En effet, le gouvernement, et toute la droite, est convaincu que l'opposition va faire le blocus du gouvernement pour le réduire à la famine.

Plus un sou le 30 juin

Ils disent qu'à partir du 30 juin prochain, il n'y a plus un sou disponible pour l'administration provinciale. Or, déjà plusieurs départements seraient réduits à la famine, car ils auraient dépensé depuis longtemps tous les crédits votés. Et si l'opposition réussissait un tel blocus, ce serait la crise ministérielle inévitable et les élections à brève échéance.

Or, il est fort compréhensible que le gouvernement évite les élections à tout prix, après les révélations du comité des comptes publics.

En fait, on ignore le sentiment de l'opposition, mais les députés ministériels craignent l'éventualité du blocus et ils se sont réunis en caucus avant-hier soir pour discuter le problème.

Le gouvernement a l'intention d'imposer une sorte de loi de clôture ou plutôt un règlement. Le département du procureur général est à l'étude la question.

Pour bloquer l'opposition

Le gouvernement provincial procéderait exactement comme le gouvernement Borden lors du débat sur le bill naval Borden. Il s'arrangerait pour poser la question préalable afin d'empêcher l'opposition de présenter des amendements.

On sait quelle lutte tenace le parti libéral fit alors à ce projet de règlement de clôture dont les libéraux d'Ottawa ne se sont jamais, du reste, servi, y voyant un attentat à la liberté de parole.

En attendant, l'enquête du comité des comptes publics continue à révéler le régime administratif effarant qui gouverne la province.

M. Lanctôt ne rend pas de comptes

En effet, le comptable du département du procureur général a déclaré, hier matin, que M. Charles Lanctôt, assistant-procureur général, prenait l'argent qu'il lui fallait au trésor, pour ses dépenses, mais qu'il n'en rendait aucun compte, tout comme faisait M. Vautrin.

Bien plus, depuis 1932, M. Lanctôt n'a jamais rendu aucun compte de ses dépenses. Il n'est pas seul d'ailleurs dans cette classe, car les officiers en loi jouissent du même privilège.

Et donc, non seulement les ministres, qui du moins sont directement responsables au peuple, prennent à volonté l'argent du trésor, pour leurs dépenses, sans rendre compte, mais une partie des employés du gouvernement suivent la même ligne de conduite.

Il était grand temps qu'une enquête intervint pour enrayer de pareils abus.

Nostalgie des champs

Au fur et à mesure que les jours s'enfilent, le printemps se fait plus chaud et odorant, et les députés se sentent envahir par la nostalgie des champs verts.

Le gouvernement lui-même se dit qu'il eût mieux valu convoquer les Chambres en hiver. D'abord tout projet de blocus devenait impossible, ce qui aurait épargné bien des tracas.

Un député a signalé un effet assez inattendu de la crise. M. Rochefort a déclaré qu'on avait ouvert son bureau pour lui voler plume, crayon, calepin, etc., en plus de ses timbres.

Car le gouvernement donne au début de chaque session pour \$4.00 de timbres. C'est nettement insuffisant, mais c'est tout de même quelque chose. Or depuis quelques années, on crochète les bureaux des députés pour voler surtout les timbres qui sont marchandise bien négociable. Au début de la session, vingt-sept bureaux ont été ouverts et pillés. Mais c'est une maigre aventure comparée au désastre qui s'abattra sur le Conseil législatif, l'année que Sa Majesté décréta quatre-vingt mille de nos Canadiens méritants.

Médailles volées

Les médailles, pour une bonne partie, avaient été distribuées d'avance et les conseillers législatifs, dans la candeur de leur blanche barbe et leur foi dans les immunités législatives, les avaient enfilées dans leur pupitre.

Or comme les médailles étaient à prime sur le marché des collectionneurs, le lendemain, les bureaux avaient été choqués et vidés des précieuses médailles.

La rencontre Duplessis-Lanctôt

Le grand événement de la journée d'hier a été la rencontre entre MM. Charles Lanctôt et Maurice Duplessis au comité des comptes publics. Tel un pianiste expert, M. Duplessis a modulé des arpegges sur les nerfs exacerbés de M. Lanctôt, suivant un rythme barbare. Et par instants, il plaquait de brusques accords qui secouaient l'assistant du procureur général.

M. Lanctôt s'est cabré lorsque M. Duplessis a dit qu'il était un "serviteur" de la province. M. Duplessis en a profité et a fini par diverses allusions, à la vérité très désagréables. Puis il a demandé les

noms de compagnies où M. Lanctôt est intéressé. Ce dernier a répondu que ça ne regardait pas le comité des comptes publics, ce qui redouble l'envie qu'on a de le savoir.

Dès le début, M. Lanctôt a fait sentir qu'on ne lui marcherait pas vainement sur les oreilles, car il a demandé la protection du comité et, à défaut, il requerra les services d'un avocat.

Un témoin se sent faible

Au cours de la séance, M. Duplessis a provoqué des émotions si vives chez un des témoins que celui-ci s'est senti faible et a demandé, d'une voix dolente, un verre d'eau, tout en signalant sa faiblesse cardiaque. Sur quoi, le témoin a été renvoyé au grand air, quitte à revenir plus tard.

On pense que le ministère, lui aussi, a le cœur faible.

Alexis GAGNON

L'actualité

Une m... souche

On 12 septembre 1935. Angle Hamel et blud Goulin est. Un beau gros arbre, fatigué, un peu vété. Cinq heures du soir. Les chameaux sont passés... la grosse arbre disparaît... mais... la racine demeure.

Huit mois sont passés. Et la Corporation entre en lice. I — Jeudi midi, 30 avril, trois hommes, un imbécile, un cheval s'attellent à la souche.

II — Vendredi matin, 1er mai. Trois hommes, un cheval et la souche demeure, impassible.

III — Samedi 2 mai: cinq hommes, un cheval... un gros camion trois heures durant, et la souche résiste calmement à tous ces travaux.

Des efforts surhumains comme seuls savent en faire les gens de la Corporation et... la souche tient toujours.

Lundi 4 mai: Cinq hommes, trois chevaux. "On va l'avoir!... On l'a! On l'a!"

Cris inutiles. Enfin, juchée sur un vieux diable de la Corporation, la souche couche à deux pas de là. Lanterne obligatoire pour la nuit, etc.

Mardi 4 mai: Cinq hommes, deux chevaux, de multiples spectateurs, un contremaître... etc, etc.

Cette fois, cahin-caha, la souche se dirige enfin vers les chantiers municipaux d'Ahuntsic. Qu'est-elle devenue?

Le 4, après-midi, fatigués, les repus, nos cinq hommes ont voulu réparer des ans l'irréparable outrage : à cinq heures du soir, le trou était bouché.

Témoin muet de cet héroïque exploit, l'al. cochon de payant, saisi un crayon et retraça immédiatement le coût de la disparue : la souche.

Ci-gisent :

30 avril, 3 hom. 4 hrs à .35	4.20
1 cheval	.50
1er mai, 3 hom. 8 h. à .35	8.40
1 cheval	1.00
2 mai: 5 hom. 8 h. à .35	14.00
1 cheval	1.00
1 camion, 1 homme, 3 heures, chaînes brisées	5.00
(Est-ce trop?)	
4 mai: 5 hom. 8 h. à .35	14.00
3 chevaux	3.00
5 mai: 5 hom. 8 h. à .35	14.00
2 chevaux	2.00
1 contremaître, 4 jours, temps passé là, naturellement	6.00
(Est-ce exagéré?)	
x... mai: brûlage de la souche, huile, essence, pétrole, etc.	.50
Total	73.80

AVIS

A M. Houde, à M. le président du comité exécutif, à la Ligue des propriétaires, à tous les pauvres "gueux" qui, comme moi, paient leurs taxes.

M... souche et...
M... administration!

C... DE PAYANT

Bloc-notes

Leur origine

Le Devoir a publié mardi dernier une liste de 253 noms d'immigrants admis depuis janvier 1936 au Canada sur ordre écrit de M. Crerar, ministre de l'Immigration; le Devoir a fait aussi remarquer qu'un tiers environ de ces nouveaux arrivés sont d'origine sémitique. Un tiers, cela ferait quatre-vingt-quatre. En fait, plus d'un tiers de ces immigrants sont d'origine juive. Ils sont au moins 112 sur 253, soit environ 45 pour cent du nombre admis. Un des lecteurs du Devoir, linguiste, nous écrit à ce sujet : "Les prénoms de tels et tels de ces immigrants, même s'ils sont truqués, démontrent leur origine raciale. Ester, Sara, Miriam, c'est Esther, Sara, Marie; Shleyme, c'est Salomé, Reizla et Reizel, c'est Rachel, Judith c'est Judith, etc., autant de noms féminins juifs. Herman, Judka, Hersh, Moritz, Sholem, Ick, Mordka, Moishe, Josko, Malka, Misza, c'est une série de noms juifs masculins. Ils révèlent la race, liés à des noms tels que Mendel, Blum, Lew, Rosenberg, Harnitz, Weissbard, Kleiner, Aro-novitch, etc. Ce sont des Juifs d'Allemagne, en grande partie, — ainsi Feldman, Schulman, Waxman, Averbach, Klamann, Singer, Gersonowitz, Baumstein, Birenbaum, Syl-berstein, etc.; vous en trouvez toute une série, à la liste parue dans le Devoir." Cela confirme bien ce que l'on pensait, à savoir que le ministre de l'Immigration laisse entrer ici à la faveur des permis spéciaux obtenus par des Israélites en vue de Montréal ou d'ailleurs, au Canada, des Juifs allemands passés en Pologne, en Roumanie, en Yougo-Slavie, etc. Et ces gens s'en viennent dans nos villes, où Dieu sait pourtant que nous avons déjà une population outre mesure cosmopolite. M. Crerar fait de la bien belle besogne, à l'immigration...

Il en reste...

Il reste des témoins oculaires et auriculaires du débat violent au cours duquel des libéraux de la grande tradition, — ainsi sir Wilfrid Laurier, M. Lapointe et plusieurs autres, — protestèrent, à Ottawa, jadis, contre la loi de clôture, ou le baïllon, que le gouvernement conservateur du temps, dirigé par M. Borden, imposa aux Communes afin de mater l'opposition du parti libéral au bill naval Borden. Et il reste dans la collection des Débats de l'époque une suite de discours fortement chargés contre la loi de clôture, discours qui pourraient, tels quels, servir à l'opposition québécoise à tenter de bloquer, si le ministère voulait en faire voter un, quelque règlement de clôture que ce fut. On prétend qu'il aurait été question d'un règlement de cette sorte, à Québec, ces jours-ci, et même que les fonctionnaires supérieurs seraient à le préparer, à l'instigation de leurs chefs. On verra vite si cette information est ou non exacte. Ce qui est certain, c'est que si le ministère propose un règlement de clôture à la Chambre, en plein débat, à l'heure où il se sent extrêmement embarrassé, il sera dans l'authentique tradition torp et suivra les précédents posés à Ottawa par des torpes; tandis que la gauche, en protestant, pourra invoquer les mêmes raisons qu'invoquent à Ottawa contre la clôture, ou le baïllon, les Laurier, les Lapointe et tant d'autres authentiques libéraux. Au fond, ni la clôture ni le baïllon n'ajoutent rien au prestige du ministère québécois; ils le mettront même en plus pitoyable posture qu'il se trouve à l'heure présente. Ce qui n'est pas peu dire.

G. P.

Carnet d'un grincheux

En demandant la protection du président du comité des comptes publics, M. Charles Lanctôt s'engage sur la voie des aveux. C'est, en effet, un aveu de faiblesse.

Avant la convention de Sherbrooke, les amis de M. Taschereau, sinon M. Taschereau lui-même, disaient que M. Duplessis était leur candidat. Histoire d'empoisonner l'opinion. Mais tricherie retourne à son maître. On peut être sûr que le souvenir de ces vilénies est pour quelque chose dans l'énergie farouche et quasi surhumaine déployée aujourd'hui par le chef de l'opposition.

Personne ne dira plus que M. Duplessis fréquente dans la famille de M. Taschereau, pas même les bleus "taschereautistes".

Si la trésorerie provinciale semble une foire d'empoigne pour les députés ministériels, c'est que l'exemple tombe de haut.

Espérons, si la justice existe, que ce député qui a commandé de lui-même un pont de neuf mille piastres le paiera de sa poche. De cette façon, il pourra y mettre sans remords la plaque que l'on

"Aucune puissance humaine ne peut appliquer le baïllon ici (M. Duplessis)"

L'interprétation de l'article 390 sur la juridiction du comité des comptes publics — La salle est trop petite — M. Tremblay suggère le Forum

Les octrois pour les barques de pêche — Pendant la période électorale de 1931 ces octrois auraient dépassé de \$50,000 ceux accordés en 1930 et en 1932

Le surintendant des pêcheries maritimes rend témoignage

Québec, 15 (D. N. C.). — Le comité des comptes publics a continué son enquête, ce matin.

La salle du comité a été envahie non seulement par la foule des simples électeurs, mais aussi par les députés, au point que bon nombre de ces derniers ont dû rester debout malgré le nombre de chaises supplémentaires apportées.

M. Candide Rochefort a alors suggéré de tenir la séance dans une salle plus grande. M. Léon Casgrain, président, a répondu qu'il serait difficile de changer à l'heure présente.

M. William Tremblay suggère narquoisement de tenir séance au Forum, à Montréal.

M. Duplessis dit qu'on ne semble guère goûter la présence de la foule. C'est du moins ce qui a paru lors de l'ouverture de la session, alors qu'on a mis un grand nombre de policiers pour empêcher la population de venir entendre les représentants du peuple.

Erreur

M. Léo Duguay signale une erreur typographique parue dans le Devoir hier où l'on fait dire que M. E. Simard aurait autorisé M. Eugène Boivin, marchand général, à construire un fossé. En réalité, d'après la question de M. Duguay, c'est le marchand général qui aurait autorisé la construction de ce fossé.

Comme M. Casgrain fait remarquer qu'il n'y a pas de question de privilège en comité, M. Duguay ajoute que s'il fallait relever toutes les erreurs qui peuvent se glisser dans les comptes rendus des jour-

naux, ça pourrait entraîner bon nombre de mises au point.

L'éloge du "Devoir"

M. Duplessis fait alors l'éloge du Devoir, de la presse indépendante et surtout de l'exactitude et de l'impartialité de leurs comptes rendus; et l'incident se termine là.

L'article 390

Le Dr Rajotte (Drummond) demande alors au président Casgrain d'appliquer "l'article 390 dans le sens le plus strict du mot". Ledit article se lit comme suit :

La fonction du comité des comptes publics est d'examiner les comptes établissant l'emploi des crédits votés par la Législature pour faire face aux dépenses publiques.

Le comité des comptes publics ne peut, sans instructions spéciales, faire d'enquête sur les sources du revenu.

Le baïllon?

M. Drouin dit qu'il voit venir la manœuvre et que c'est le baïllon qu'on veut appliquer.

M. Duplessis. — Mon ami de Québec-Est peut être tranquille. Il n'y a pas une puissance humaine capable de l'appliquer ici.

Des protestations diverses signalent cette parole et M. Casgrain demande qu'on maintienne l'ordre. M. Drouin signale que M. le Dr Rajotte a défendu M. Charles Lanctôt hier.

M. Morel, comptable du département de la Colonisation, produit alors le compte de la compagnie Daigle & Paul, pour les ventes de

bardeaux, d'étoffe et autres matériaux.

M. Gibaut

Puis M. Francis-M. Gibaut, surintendant des pêcheries maritimes de Québec, depuis mars 1929, témoigne. Avant d'être à l'emploi du département, il a passé trente ans sur la côte de Gaspé, pour le compte d'une maison de commerce de pêcheries.

Il explique qu'avant 1933, tous les pêcheurs qui construisaient une barque recevaient un octroi. Aussi suffisait-il simplement pour eux de prouver qu'ils étaient pêcheurs et d'envoyer la formule d'application pour recevoir l'octroi.

Mais ce régime a entraîné des abus. Lorsque le commerce du bois est tombé dans la région de Gaspé, les pêcheurs consacraient la saison d'hiver à construire des barques pour avoir l'octroi. Bien entendu ces abus n'étaient pas le fait de tous les pêcheurs, mais il fallait tout de même y mettre fin. Cet octroi était alors de \$4 au pied-queue.

Donc, en 1933, il a fallu changer le système. On a décrété que l'octroi ne s'appliquerait que pour les embarcations à partir de 18 pieds de longueur et serait de \$3 le pied-queue au lieu de \$4.

Pour obtenir maintenant l'octroi, le pêcheur doit remplir une formule qui est envoyée au département, laquelle contient de multiples renseignements. Si le département accepte la formule, et celle-ci doit être acceptée, et authentiquée par un inspecteur, le département envoie alors un permis pour

(Suite à la page 3)

Qu'est-ce qu'ont fait MM. Taschereau et Lanctôt?

M. McGregor, dans l'enquête sur le trust Webster, leur a signalé un cas de faux témoignage, avec noms des gens responsables — Des gens du groupe Webster mis en cause nommément

Depuis lors, le bureau du procureur général est resté coi et n'a fait poursuivre personne

(par Emile BENOIST)

Ottawa, 15 mai. — L'enquête annoncée au début de la session fédérale et depuis sur le commerce du charbon et sur les agissements du trust n'est pas commencée. On ne voit même pas encore quand elle commencera. Rien ne l'indique à brève échéance.

La question du charbon et du trust Webster n'en revient pas moins de temps en temps sur le tapis, à la Chambre des Communes.

Le député de Beauce, M. Edouard Lacroix, vient de faire voter une interpellation à laquelle le gouvernement répondra sans doute d'ici quelques jours et par laquelle il obtient production de "tous les documents et lettres, et du compte rendu des procédures que le registraire de la loi des monopoles a en-

voyés au procureur général de Québec au sujet de la production, par l'Association des marchands de charbon de Québec, d'un livre faux de ses procès-verbaux au cours de l'enquête conduite à Québec sur un prétendu monopole du charbon, production dont il est question dans la version anglaise du registraire, page 147, lignes 11 à 22 inclusivement."

A propos de ce faux en procès-verbaux, M. Edouard Lacroix réfère à la version anglaise du rapport McGregor parce qu'il n'y avait que celle-là de disponible jusqu'à ces jours derniers. La version française du même rapport n'a paru que deux mois après l'anglaise.

Le passage de la version anglaise auquel M. Lacroix fait allusion se lit ainsi dans la version française : "Nous avons trouvé à Québec une association qui se présentait comme l'Association des marchands de charbon de Québec, ayant la plupart des détaillants comme membres. Sur demande de consulter le registre des procès-verbaux de l'Association, on nous a présenté un faux registre des procès-verbaux, spécialement préparé pour être présenté au cours de la présente enquête, si on le demandait. Cette préparation et présentation de faux documents ayant paru un faux témoignage tombant sous le coup de l'article 177 du code criminel, un rapport complet, avec les noms des personnes responsables, a été envoyé au procureur général de la province de Québec. Une proposition à l'effet que si le registre authentique n'était pas produit, on recommanderait peut-

être une audience publique à Québec eut pour résultat le recouvrement du registre par l'intermédiaire d'un employé de la Canadian Import Company, qui déclara avoir pris, quelques mois avant les audiences de Québec, dans le bureau du secrétaire de l'Association, et à l'insu de celui-ci." (Dans la citation ci-dessus, les soulignés sont de nous.)

Un autre passage du rapport McGregor, dans lequel se trouvent cités des passages de procès-verbaux perdus et retrouvés, établit bien clairement que cette Association des marchands de charbon de Québec, en avril 1932, décida de fixer arbitrairement des prix pour l'antracite et que la Canadian Import ne fut pas étrangère à cette décision.

Le rapport McGregor précise : "D'après les registres de l'Association, MM. Stobo et Craig, représentant la Canadian Import Company, ont pris une part active à l'adoption de ces décisions."

Dès 1932, la Canadian Import Company — qui n'est autre, faut-il le rappeler? que la principale des compagnies du trust de M. le sénateur Webster — monopolisait tous les quais du port de Québec pouvant servir au déchargement du charbon.

Cette même année-là, la compagnie Lane & Robitaille, Limitée, se constitua pour entreprendre, indépendamment du trust Webster, l'importation de l'antracite gallois dans la ville de Québec.

La nouvelle compagnie ne put se procurer un quai pour décharger ses cargaisons. Le trust était maître partout, maître des quais du bassin Louise et maître des quais du bassin intérieur.

Les administrateurs de la compagnie Lane & Robitaille eurent l'idée de s'adresser au Canadian National pour obtenir un emplacement d'un quai, détenu à bail par le chemin de fer, à un mille environ du centre de la ville.

Le sénateur Webster lui-même, sous sa propre signature, en tant que président de la Canadian Import Company, est alors intervenu et, afin de supprimer la concurrence, de la faire mourir dans l'œuf, il a écrit une lettre à M. S. J. Hungerford, alors vice-président du Canadian National, en date du 21 mars 1932.

M. McGregor, dans

"Vos cheveux blancs m'empêchent de vous dire ce que je pense de vous", dit M. Duplessis à M. Charles Lanctôt

"Je constate seulement que vous avez au moins une chose de blanche, ce sont les cheveux" — Des députés ministériels protestent — On veut faire retirer ces paroles — M. Lanctôt demande la protection du comité — Tumulte dans la salle

L'ASSISTANT PROCUREUR GENERAL REFUSE DE DIRE S'IL EST AUSSI AVOCAT DE CERTAINES COMPAGNIES

Québec, 15. (D.N.C.) — Voici la suite du compte rendu de la séance d'hier midi devant le comité parlementaire des comptes publics qu'il nous a fallu interrompre au moment d'aller sous presse:

Les dépenses de voyage de M. Lanctôt

M. Duplessis. — Combien Charles Lanctôt a-t-il reçu et demandé pour son dernier voyage à Ottawa, au sujet de la constitutionnalité de certaines lois?

M. Fréchette dit qu'il ne se rappelle pas et va le chercher. Quelques minutes plus tard, M. Duplessis veut interroger de nouveau M. Fréchette, qui n'est pas revenu. M. Duplessis dit: "S'il n'était pas resté plusieurs minutes à parler, à la porte, avec M. Lanctôt, il serait maintenant de retour."

Les soumissions de Daigle et Paul

M. Manning témoigne de nouveau. Le bardeau acheté chez Daigle & Paul a été payé 11.65 le mille, sans compter les frais de transport, ce qui met le prix à \$2.23 payé par le département. On a acheté \$3.000.000 de bardeaux. M. Manning dit que des soumissions ont été demandées.

M. Manning. — Par téléphone.

Des rires fusent partout. M. Manning déclare qu'il demandait les prix à divers manufacturiers. Puis il donnait le contrat à Daigle & Paul, au prix le plus bas coté qu'il avait reçu. Il agissait ainsi sur les instructions du ministre Vautrin. Le ministre lui avait dit de s'enquérir des prix, puis alors de téléphoner à Daigle & Paul pour leur acheter le bardeau au prix le plus bas qui avait été soumis.

Les octrois aux pêcheurs

M. Richard dit qu'il est sous-ministre des pêcheries depuis quinze ans. On a accordé des octrois pour barques de pêche, à raison de tant du pied-queue depuis cinq ans.

M. Oscar Drouin. — Ce que je veux savoir, c'est si le député a le droit d'autoriser lui-même le paiement de ces octrois-là?

M. Richard. — Non.

M. Drouin. — Est-ce qu'il était autorisé à donner des bons aux gens recevant des octrois pour les autoriser à acheter chez des marchands de la place?

M. Richard. — Non.

Gaspé-Nord

M. Drouin. — Seriez-vous assez bon de produire une liste des gens à qui furent payés des octrois pour barques ou grément, dans Gaspé-Nord, depuis le 1er janvier 1930? Vous diriez aussi nous dire si, dans vos dossiers, vous avez des autorisations du député du comté donnant la permission à ceux qui ont reçu des octrois d'acheter leurs marchandises chez certains marchands?

M. Richard. — Il faudrait que je consulte les dossiers.

M. Drouin. — En résumé, je vous demande de produire toute correspondance ou tout document se rapportant aux primes pour barques, gréments de pêche, en général à tous les octrois donnés aux pêcheurs de Gaspé-Nord, depuis 1930.

Quelques questions

M. Duplessis. — Depuis le 1er janvier 1931, qui a distribué les chèques pour aide aux colons dans le comté de Frontenac, chèques pour secours ou primes et octrois? Aussi, y a-t-il un nommé Roméo Dubreuil, de Saint-Méthode, qui s'occupe de la distribution de quel argent dépensé pour les colons par le département? Quelles sont les fonctions de ce M. Dubreuil, son salaire, depuis quand est-il à l'emploi du département, et travaille-t-il aussi pour d'autres départements?

Décès

DUMESNIL. — A Montréal, le 14 mai 1935, décédé à 9 ans et 8 jours, Gaston Dumesnil, fils d'Alfred Dumesnil et d'Yvonne Vincent, décédé. Funérailles le samedi, 16 mai. Le convoi funéraire partira de chez son grand-oncle, R.-S. Simard, no 1861, rue Saint-André, à 7 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Sainte-Catherine, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BRISBOIS. — A Montréal, le 13, à 87 ans, Albert Brisbois, époux de Marie-Louise Boileau.
BRUNET. — A Montréal, le 13, à 82 ans, Hélène, fille du Dr Ernest Brunet et de Cécile Belcourt.
CHAYER. — A Montréal, le 13, à 69 ans, Mlle Marie-Louise Chayer.
DEVROEDE. — A Montréal, le 13, à 55 ans, Mme Arthur Devroede, née Alice Revaux.
DORION. — A Montréal, le 13, à 86 ans, Pierre Dorion, époux de feu Adeline Descaux.
FORGET. — A Montréal, le 13, à 54 ans, Arthur Forget, époux de feu Louise Maréchal.
JODOIN. — A Verdun, le 13, à 87 ans, Blanche Jodoin, époux de feu Louise Maréchal.
LALONDE. — A Montréal, le 13, à 70 ans, Eugénie, fille de Corinne Prévost.
LAMARRE. — A Montréal, le 13, à 68 ans, Mme Louise A. Lamarre, née Marie-Anne Lamontagne.
LAMARRE. — A Montréal, le 14, à 75 ans, Nad Lamarre, époux de Rose-Deila Arcand.
LAPIERRE. — A Montréal, le 14, à 39 ans, Alphonse Lapierre.
MONCHAMP. — A Montréal, le 13, à 70 ans, Toussaint Monchamp.
PAGE. — A Montréal, le 13, à 17 ans, Paul, fils de Charles-Auguste Page et de Laurende Chausse.
PERRAULT. — A Montréal, le 13, à 13 ans, Emma, épouse de René Perrault.

M. J.-O. Fréchette

Le sous-ministre prend note de ces questions pour y répondre aussitôt que possible, et M. J.-O. Fréchette, comptable au département du procureur général, est appelé.

M. Duplessis lui demande s'il a les documents demandés, et le témoin produit un document montrant qu'il a été payé, en janvier dernier, une somme de \$200 à M. Charles Lanctôt, pour dépenses de voyage à Ottawa.

M. Duplessis. — Est-ce que vous avez eu une conversation avec M. Lanctôt, au sujet de l'enquête du comité des comptes publics?

M. Fréchette. — Non.

M. Duplessis. — N'avez-vous pas rencontré M. Charles Lanctôt, l'assistant procureur général, depuis le commencement de la présente enquête, ou au sujet de la présente enquête?

M. Fréchette. — Non.

Le chef de l'opposition pose plusieurs questions de même nature, et le témoin réaffirme qu'il n'a que déclaré à M. Lanctôt qu'il avait été assigné comme témoin, mais que ce dernier ne lui a donné aucune instruction.

Un état détaillé

M. Duplessis. — Ainsi, depuis janvier 1936, selon l'état que vous nous avez transmis, la province n'a payé que \$200 à M. Charles Lanctôt pour frais de voyages?

M. Fréchette. — Si j'ai bien compris votre question, c'était pour un voyage à Ottawa.

M. Duplessis. — Je vous ai demandé quels arguments avaient été payés au sujet des causes en Cour suprême. Jurez-vous que c'est tout?

M. Fréchette. — Il peut y avoir autre chose, je n'ai pas compris votre question.

M. Duplessis. — Vous avez juré que, depuis que vous êtes comptable, vous n'avez jamais avancé \$500 d'un seul coup à M. Charles Lanctôt?

M. Fréchette. — Pour dépenses de voyage?

M. Duplessis. — Comme avance.

M. Fréchette. — Je ne me rappelle pas.

M. Duplessis. — Alors, voulez-vous nous produire un état détaillé quant à la date, des montants payés à M. Charles Lanctôt, à même les fonds de la province, pour dépenses de voyages ou pour tout autre objet?

M. Fréchette. — Oui.

M. Duplessis. — Quand cela sera-t-il prêt?

M. Fréchette. — Demain avant-midi.

M. Charles Lanctôt

L'assistant procureur général est alors appelé à témoigner.

M. Duplessis. — M. Lanctôt, vous êtes assistant procureur général?

M. Lanctôt. — Je suis avocat, conseil du roi et assistant procureur général.

M. Duplessis. — Oui, vous avez trois titres.

M. Lanctôt. — Est-ce que cela me fait tort d'avoir trois titres?

M. Duplessis. — Non, ce ne sont pas les titres qui font tort, mais la multiplication des dépenses et des salaires.

M. Lanctôt. — M. le président, j'entends répondre à toutes les questions qui me seront posées, mais je n'entends pas subir les commentaires désagréables après chacune. Et si je ne puis pas être protégé par le comité, j'aurai mon avocat.

M. Duplessis. — Quant à moi, vous pouvez avoir tout ce que vous voudrez. Je vais vous traiter avec justice, comme tous les autres, mais en n'oubliant pas que nous représentons ici les intérêts de la province, et qu'en justice nous devons les défendre. Nous sommes ici pour faire notre devoir, et nous allons le faire.

"Je me suis assez dévoué pour la province"

M. Lanctôt. — Je crois que, moi aussi, je me suis assez dévoué pour la province.

M. Duplessis. — Vous êtes évidemment le principal officier de votre département?

M. Lanctôt. — Oui.

M. Duplessis. — En vertu de la loi, le département du procureur général est le conseiller légal de tous les autres départements?

M. Lanctôt. — En théorie, oui. Mais je dois ajouter que certains départements ont des officiers en loi qui donnent des opinions.

M. Duplessis. — En théorie et au point de vue juridique. Mais ces opinions sont soumises au département du procureur général?

M. Lanctôt. — Non, pas toujours.

M. Duplessis. — Dans la majorité des cas?

M. Lanctôt. — Pas même, je dirai plutôt le contraire.

Membre du "Treasury Board"

M. Duplessis. — En vertu de la loi, le procureur général est membre du "Treasury Board" de la province?

M. Lanctôt. — Je ne puis vous le dire de mémoire. J'aimerais mieux consulter le statut. Je ne sais exactement les personnes que la loi désigne pour le composer. Je connais cette loi. Quand il s'agit de faits connus de moi, je veux bien m'exprimer catégoriquement. Seu-

lement, je suis sous serment, et je ne parlerai pas sans vérification quand il s'agit de faits qui s'appuient sur des textes de loi.

M. Duplessis. — Ainsi vous n'êtes pas prêt à dire que le procureur général est, d'office, membre du "Treasury Board"?

M. Lanctôt. — C'est bien mon impression, mais j'aimerais mieux vérifier.

Etes-vous l'avocat de certaines compagnies?

M. Duplessis. — Est-ce que vous êtes l'avocat de certaines compagnies de bois, électricité, de papier ou d'exploitation forestière?

M. Lanctôt. — M. le président, j'agis comme avocat chaque fois que j'en ai la chance. Et à moins qu'il ne soit porté une accusation directe contre moi, je ne répondrai pas à ces questions.

Eminence grise

M. Duplessis. — M. Lanctôt, vous êtes d'une impertinence inconcevable. N'oubliez pas que vous n'êtes pas ici une éminence grise. Vous êtes un mandataire du peuple, payé à même les fonds publics que nous avons le devoir de protéger, et vous allez répondre.

M. Lanctôt. — Si vous examinez la loi, vous verrez que les officiers des départements ne sont pas les officiers de la Chambre. Nous coopérons autant que possible avec la Chambre, mais nous ne sommes pas ses officiers.

Grand avocat constitutionnel

M. Duplessis. — Vous êtes payé à même les fonds publics de la province de Québec, que nous sommes appelés à vérifier. Il me semble qu'un grand avocat constitutionnel comme vous devrait savoir ça.

M. Lanctôt. — C'est le public qui me donne ce titre de grand avocat constitutionnel; je ne l'ai jamais invoqué pour moi-même.

M. Patrice Tardif. — Vous jurez ça que le public vous donne ce titre?

M. Duplessis. — Vous admettez que je ne vous l'ai jamais dit, moi.

M. Lanctôt. — Non, ça m'aurait surpris un compliment de votre part.

M. Duplessis. — M. Lanctôt, est-ce que, comme avocat, vous recevez des salaires, gages, émoluments ou "retainers" des compagnies qui exploitent nos ressources naturelles, hydro-électriques ou autres?

M. Lanctôt. — Je ne sais si je dois répondre à cette question. Il ne s'agit pas de l'intérêt public.

M. Perrault intervient

Des protestations s'élèvent parmi les opposants et M. Perrault, procureur général, se lève et lit l'article 390 des règlements de la Chambre, pour conclure que le rôle du comité est d'enquêter sur la façon dont les crédits publics sont dépensés, les crédits votés par la Législature. Il ne trouve pas que la question du chef de l'opposition s'y rapporte.

M. Duplessis. — Je suis surpris de voir le nouveau procureur général venir à la rescousse de son assistant. J'ai suis heureux de constater que les deux s'identifient. Nous avons le droit d'examiner comment les fonds publics ont été dépensés; nous avons donc celui d'examiner si les employés méritent les salaires qu'on leur paie. Nous avons pareillement le devoir de nous enquérir si un homme, qui de par ses fonctions, est le conseiller légal de tous les départements, est en même temps l'avocat de compagnies qui sont en rapport quotidien avec ces départements, car si nous en arrivons à prouver cela, il y aura des conclusions qui s'imposent.

Nous sommes ici pour savoir si les officiers publics, payés à même les fonds de la province, méritent ce qu'ils reçoivent, s'ils sont des officiers compétents, honnêtes et consciencieux.

Je dis, de plus, que l'assistant du procureur général qui reçoit de grosses prébendes et qui coûte des frais considérables à la province n'a pas le droit d'être avocat de compagnies faisant affaires avec la province, et nous avons le droit de trouver si les fonds publics sont payés à un homme dont les intérêts privés sont en conflit quotidien avec les intérêts de la province.

M. Duplessis insiste pour avoir une réponse du témoin.

M. Lanctôt dit qu'il attend qu'une décision ait été rendue par le président, sur l'objection. M. Léon Gosselin suggère d'ajourner au lendemain, mais M. Duplessis s'oppose, et tous ses partisans protestent.

L'article 390

M. Gosselin lit de nouveau l'article 390, qui se lit ainsi: "La fonction du comité des comptes publics est d'examiner les comptes établis par l'emploi des crédits votés par la Législature pour faire face aux dépenses publiques." Il conclut que si le chef de l'opposition lui démontre que sa question se rapporte à l'emploi des fonds de la province, il est prêt à permettre.

M. Duplessis. — Nous l'avons prouvé et je vais vous le prouver encore. Si un homme est payé pour représenter la province d'un côté,

et qu'en même temps il soit payé pour représenter les compagnies, cela démontre que les fonds publics sont mal dépensés.

M. Oscar Drouin. — L'assistant du procureur général est grassement payé, et il est obligé de donner tout son temps à la province. M. Duplessis. — Il est important de savoir quelle partie de son temps il donne à la province. Le meilleur moyen de contrôler la façon dont l'argent se dépense, c'est de savoir si un homme donne tout son temps ou une partie seulement.

"Quand on a la conscience blanche"

M. Duplessis. — Je ne demande pas le montant qu'il a chargé aux compagnies. Je n'en ai pas sur un terrain privé, mais sur un terrain public, et je suis surpris que le témoin s'objecte à répondre. Quand on a la conscience blanche, on n'a pas peur de répondre à des questions d'intérêt public.

M. Lanctôt. — C'est là une insinuation que je n'endurerais pas. Vous m'avez accusé, en Chambre, alors que j'étais malade au lit, d'avoir volé \$2.000. Quand on vous a prouvé que c'était une erreur, que l'argent avait été retourné au trésor, vous n'avez pas eu le cœur de vous rétracter. C'est une accusation que vous n'avez pas eu le cœur de répéter en dehors.

M. Duplessis. — Vos cheveux blancs m'empêchent de vous dire ce que je pense de vous et ce que vous mériteriez votre impertinence. Je constate seulement, je suis heureux de le constater, que vous avez du moins une chose de blanche, les cheveux.

Brouhaha

Des députés ministériels protestent, se lèvent, c'est un brouhaha dans la salle du comité. On dirait une bataille va éclater. Le Dr J.-E. Bergeron, whip principal, demande au président de faire retirer ces paroles à M. Duplessis.

Celui-ci s'esclaffe de rire, et ses partisans font de même.

M. Lanctôt demande la protection du comité; plusieurs membres l'assurent qu'il l'aura.

M. William Tremblay. — Si le témoin veut de la protection, qu'il commence par se tenir en dehors de la politique.

M. Duplessis déclare qu'il a lancé ses accusations au dehors et qu'il ne fera de nouveau.

Le tumulte est général. Comme il est une heure, le comité s'ajourne à ce midi.

Starhemberg est parti pour Rome

"Dans à peu près une semaine, le monde entendra parler de la Heimwehr", dit-il

Vienne, 15. (S.P.A.) — Peu après son exclusion de la vice-chancellerie, le prince von Starhemberg est parti pour Rome, afin d'y participer à une réunion sportive. Il devait se rendre à Rome en avion, mais il a modifié ce projet et il a pris une voie moins rapide que celle de l'air: le chemin de fer. Certains disent que depuis quelque temps il y a du froid entre le chef des fascistes autrichiens et M. Mussolini, qui trouverait que le fascisme ne progresse pas assez en Autriche. Quoi qu'il en soit, le prince a fait cette déclaration, avant de partir: La vraie lutte commence à peine. Toute ma vie j'ai lutté. L'Autriche ne tardera guère à voir que je ne suis pas battu. Lorsque j'ai dit récemment qu'il faudrait passer sur mon cadavre pour abattre ma Heimwehr, j'exprimais ma pensée. Dans à peu près une semaine, le monde entendra parler de la Heimwehr.

D'après un informateur en contact avec le gouvernement, le chancelier Schuschnigg a eu une entrevue avec le ministre d'Allemagne à Vienne, M. Franz von Papen, et les deux hommes ont parlé des moyens d'améliorer les relations austro-allemandes. Cet informateur affirme que l'expulsion du prince von Starhemberg, l'un des principaux adversaires des nazis en Autriche, remplit l'une des conditions que l'Allemagne pose à l'amélioration de ses relations avec sa voisine.

D'autre part, il y a lieu de noter que le chancelier Schuschnigg, dans le télégramme qu'il a envoyé à M. Mussolini, après avoir enlevé la vice-chancellerie au prince von Starhemberg, ne parle pas seulement d'amitié, mais donne l'assurance que l'Autriche demeure loyale à la protectrice qu'est pour elle l'Italie.

Un auteur à succès: Jean Narrache

Le succès du livre de Jean Narrache, *Quand j'ai tout seul*, n'est pas près de s'éteindre. L'éditeur Albert Lévesque nous fait tenir un exemplaire du sixième mille de cet excellent recueil de poésies populaires.

Il ne faut pas s'étonner qu'un tel ouvrage ait rencontré chez nous un accueil aussi chaleureux: son inspiration, son gros bon sens, son souci du détail pittoresque et vrai en font un livre unique dans notre littérature.

Jean Narrache, ce n'est pas un type créé de toute pièce; c'est, au contraire, celui que l'on rencontre le plus souvent: l'ouvrier des usines qui cache pudiquement sous son sourire sa détresse et sa souffrance.

Cette réédition de *Quand j'ai tout seul* est très soignée: son format élégant, souple, ses illustrations hors-texte, de l'artiste canadien Jean Palardy, etc., en font un ouvrage vraiment artistique à un prix populaire.

En vente au prix de \$0.75 franco au Service de Librairie du Devoir.

M. Houde à Rosemont

M. le maire Houde parlera ce soir au concert-boucan du Club ouvrier Rosemont, 2609 rue Masson. M. J. H. Brien, échevin du quartier, sera présent.

Qu'est-ce qu'ont fait MM. Taschereau et Lanctôt?

(Suite de la 1ère page)

tardif de publication mais toujours intéressant, donne le texte même de cette lettre du sénateur Webster à M. Hungerford:

"J'apprends que des gens de Québec cherchent à louer de votre compagnie une partie de l'ancien terrain de la compagnie Allan, afin d'y établir un entrepôt de charbon, des réservoirs d'huile ou quelque chose de ce genre. J'aimerais pouvoir discuter cette affaire avec vous avant que vous ne preniez aucune décision. Vous savez que nous travaillons en étroite accord avec vous, tant à Québec qu'à Montréal, et que nous sommes de gros clients de votre chemin de fer. Je ne crois pas que vous puissiez avoir à Québec plus d'affaires que celles que nous vous donnons, et s'il y a possibilité d'une augmentation d'affaires, nous serions heureux de donner la préférence à votre chemin de fer.

"De toute façon, j'aimerais en causer avec vous, si vous le voulez bien."

La compagnie Lane-Robitaille obtint quand même du Canadian National un bail pour l'ancien quai de la ligne Allan. Mais la concurrence ne devait pas durer longtemps.

De même que la Canadian Import Company avait déjà mis la main sur d'autres entreprises qui auraient pu lui faire concurrence dans la ville de Québec, elle ne tarda pas à s'assurer le contrôle de la compagnie Lane-Robitaille. Pour y arriver, elle a simplement attendu la fin de l'enquête McGregor. L'absorption a dû se faire pendant que MM. Weir, ancien ministre fédéral du Travail, et M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, discutaient encore pour savoir lequel des deux lui incombait de prendre des procédures criminelles contre les compagnies du trust Webster; non pas contre M. Webster lui-même mais contre ses compagnies.

Quoi qu'il en soit, la production des documents demandés par M. Edouard Lacroix (Beauce), ne peut manquer de jeter un peu plus de lumière sur l'attitude du gouvernement Taschereau à l'endroit du trust Webster et de toutes ses ramifications.

Le rapport McGregor indique bien qu'un rapport complet fut adressé au procureur général de la province de Québec, M. Taschereau, à propos d'un faux témoignage tombant sous le coup de l'article 177 du code criminel.

A-t-on jamais entendu dire que M. Taschereau ou son assistant, M. Lanctôt, aient donné suite à cette affaire de faux témoignage porté à leur connaissance?

Emile BENOIST

Approvisionnement de blé en entrepôt

Le blé canadien en entrepôt le 24 avril représentait 191,224,148 boisseaux contre 197,519,003 il y a une semaine et 215,903,642 le 26 avril 1935. La quantité de blé canadien aux Etats-Unis était de 12,446,412 boisseaux contre 13,139,736 il y a une semaine et 12,225,680 l'an dernier. Le blé en transit sur les lacs s'élevait à 1,417,272 boisseaux contre 1,077,417 il y a un an. Aucun blé américain n'est en entrepôt au Canada en ce moment.

Vient de paraître.

Le livre des mystères

LEO PAUL DESROSIERS

Même avant que la critique dise son mot sur cette œuvre nouvelle que les amis de Nord Sud marquent leur encouragement à l'auteur, en achetant *Le livre des mystères*.

Un volume de 180 pages, contenant sept longues nouvelles sur le mystère des natures humaines, des attractions et des répulsions entre individus, de la dispersion des familles, de quelques âmes paysannes, d'une âme d'artiste, mystère de toute vie. Les héros évoluent dans le calme paysage de la ville natale de l'auteur, Berthier, dans la splendeur lumineuse et incomparable de la Gaspésie; et si l'on peut reprocher à Léo-Paul Desrosiers, certains défauts, personne ne lui contestera le don de voir les choses et de les peindre avec autant d'exactitude que d'émotion.

Le *Livre des mystères* est en vente au Devoir, à \$1.00 franco, et dans toute bonne librairie.

On peut aussi se le procurer autographe, chez l'auteur, 19 Butternut Terrace, Ottawa.

VIENT DE PARAÎTRE:

"Mesure de notre taille"

(par VICTOR BARBEAU)

L'opinion de la critique et des lecteurs

L'EGLISE: "Si on se ressaisit, 'Mesure de notre taille' et l'esprit qui l'anime en sont une grande part de mérite."

L'UNIVERSITÉ: "Personne ne pourra désormais parler de notre problème économique sans se référer à ce livre comme à un document de base, à un point de départ."

LE FONCTIONNARISME: "C'est étonnant, mais c'est la vérité."

L'AGRICULTURE: "Ce livre est tout une révélation; il vaut pour le moins dix fois le prix demandé."

LA JEUNESSE: "Plus tôt nos compatriotes ouvriront les yeux, plus tôt la réaction qui doit inévitablement se produire se produira."

"MESURE DE NOTRE TAILLE"

marque une date dans notre vie nationale. C'est un livre vrai, humain, optimiste que tous les Canadiens français doivent lire, faire lire et méditer. En vente au service de librairie du "Devoir", un dollar franco.

AU MONUMENT NATIONAL LE 18 MAI à 8.30 P.M.

Une seule représentation de

COCKTAIL

de Mme L.-Mercier Gouin avec

MARCEL JOURNET et ANTOINETTE GIROUX

AU BENEFICE DE L'AIDE AUX VIEUX COUPLES

On peut retenir les billets par téléphone chez Archambault. Tél. MA. 6201. Prix 60c et 40c

TRAITEMENTS ORTHOPTIQUES AJUSTEMENT DES YEUX ARTIFICIELS

CARRIÈRE & SENEAL

Limitée

Optométristes-opticiens à l'Hôtel-Dieu 271 est, Ste-Catherine Tél. Lancaster 7970

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— CALENDRIER —

Demain: SAMEDI, 16 mai 1936

Saints: Uld, E.C., semidi.

Lever du soleil, 4 h. 22.

Coucher du soleil, 7 h. 24.

Lever de la lune, 1 h. 33.

Pleine lune, le 6, à 10 h. 7 m. du matin.

Dernier quart, le 14, à 1 h. 18 m. du matin.

Nouvelle lune, le 20, à 3 h. 31 m. du soir.

Premier quart, le 27, à 3 h. 32 m. du soir.

"Aucune puissance humaine ne peut appliquer le baillon ici" (M. Duplessis)

(Suite de la 1ère page)

autoriser le pêcheur à construire la barque moyennant l'octroi. Quand la barque a été construite, l'inspecteur la visite et l'approuve, puis le cas et alors en avise le département qui, sur réception de cette approbation, paie l'octroi. M. Gibault dit que la correspondance antérieure à 1933 était détruite après deux ou trois ans, de sa réception. On l'examine et ce qui est inutile est jeté.

Pourquoi détruire cette correspondance?

M. Drouin qui interroge M. Gibault demande pourquoi détruire ainsi cette correspondance aussi tôt. M. Gibault répond qu'il s'agit de correspondance qui ne présente rien de spécialement intéressant, puisque du moment qu'un pêcheur, avant 1933, construisait une barque, il avait automatiquement droit à l'octroi. La formule était donc de simple formalité.

A ce moment, M. Caron, de Hull intervient pour poser une question et comme il se fait du bruit, il déclare que le chef de l'opposition n'a pas le monopole au comité et qu'il ne l'aura pas. M. Caron dit qu'il veut demander à M. Gibault de répondre en anglais, s'il le désire.

M. Drouin. — M. Gibault parle un très bon français. M. Rochefort. — Peut-être bien que c'est le député de Hull qui ne comprend pas bien le français?

M. Caron riposte, indigné, et l'on s'amuse pendant que M. Casgrain demande aux députés de garder l'ordre.

M. Gibault continue son témoignage et dit que jusqu'à 1933 il n'y a pas eu de plaintes, parce que tout pêcheur pouvait obtenir automatiquement son octroi du moment qu'il construisait sa barque. Mais il y a eu des plaintes depuis...

M. Duplessis demande au témoin dans combien de lacs les pêcheurs auraient abusé des octrois pour construire des barques en hiver uniquement pour avoir l'octroi.

M. Gibault ne peut le dire. M. Duplessis. — Savez-vous que dans la période électorale provinciale de 1931 les octrois pour barques, etc., en cette année-là ont dépassé de \$50,000 les octrois de 1930 et ceux de 1932.

M. Gibault ne peut le dire de mémoire et déclare qu'il va aller s'enquérir immédiatement.

Le système des octrois

M. Perrault interroge ensuite M. Gibault et lui fait expliquer le système d'octrois en vigueur depuis 1933. M. Gibault dit que le département a deux inspecteurs pour la côte Nord et deux sur la côte Sud, de 1930 à 1933. M. Achille Cormier, des Sept-Îles, avait juridiction sur la côte Nord, entre Tadoussac et Natashquan; son collègue, M. John Walcott, avait juridiction de Natashquan à Blanc-Sablon.

Sur la côte Sud, M. J.-A. Bourget avait juridiction de Bonaventure au Cap de Gaspé, et M. L. Packwood a juridiction de Gaspé à Matane.

M. Perrault fait produire au témoin Gibault une formule de permis qu'un pêcheur désirant obtenir un octroi devait d'abord recevoir pour être assuré qu'une fois sa barque construite il jouirait de cet encouragement financier.

M. Duplessis trouve que le procureur général interroge trop longtemps le témoin, à qui il avait demandé d'aller chercher certains documents à son bureau, et il déclare qu'il va poursuivre lui aussi son interrogatoire.

M. Gibault répond à une dernière question du ministre et apprend comment on procédait pour les octrois pour barques. Le pêcheur commençait par remplir la formule, on lui retournait un permis semblable à celui qui vient de déposer, puis, quand la barque était terminée, l'inspecteur apposait son certificat au bas et elle était retournée au département, puis passait par la filière ordinaire pour les paiements.

M. Duplessis. — Vous avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de correspondance depuis le 1er janvier 1930. Subsequently, vous déclarez que des formules vous étaient envoyées, puisque vous retourniez un permis basé sur ces données. Il y avait donc de la correspondance.

M. Gibault. — De la correspondance se rapportant entièrement et spécialement aux octrois pour barques, non. Il y en avait contenant différentes choses.

Avez-vous reçu des lettres de députés ministériels?

M. Duplessis. — Est-ce que vous n'avez pas reçu de lettres de députés ministériels, durant cette époque, se rapportant aux octrois?

M. Gibault. — Non, monsieur.

M. Duplessis. — Vous êtes sous serment. Je vous demande, si du 1er janvier 1930 au 1er janvier 1933, vous n'avez pas reçu de lettres de députés ministériels au sujet des octrois pour barques. Jurez-vous que vous n'en avez jamais reçu?

M. Gibault. — Je ne pense pas, mais je vais repasser ça.

M. Duplessis. — Vous n'êtes pas sûr, alors? Vous venez de dire qu'il n'y a pas de correspondance à ce sujet.

M. Gibault. — C'est parce que je ne suis pas sûr que je veux vérifier.

Pour "Robin & Jones"

M. Duplessis. — Vous avez dit qu'avant d'entrer au département des pêcheries vous travailliez pour Robin et Jones?

M. Gibault. — Oui, j'ai commencé au bas de l'échelle, puis je suis devenu assistant-gérant général.

M. Charles Lanctôt devant le comité des comptes publics

M. Duplessis veut démontrer la légalité de la question avant de continuer l'interrogatoire sur le point soulevé hier

M. Casgrain suspend sa décision

(Dernière heure)

QUEBEC, 15. (S.P.C.) — L'adjoint du procureur général Charles Lanctôt est retourné devant le comité des comptes publics ce matin. Mais M. Maurice Duplessis a annoncé qu'il veut démontrer la légalité de la question avant de continuer d'interroger M. Lanctôt sur le point soulevé hier lorsque le chef de l'opposition a demandé à l'adjoint du procureur général s'il était avocat conseil de compagnies exploitant des ressources naturelles de la province. Par suite, le président du comité, M. Léon Casgrain, a suspendu sa décision sur la demande de protection que M. Lanctôt a faite après que M. Duplessis lui eut posé la question.

M. Duplessis a ensuite demandé à M. Lanctôt quel traitement celui-ci reçoit de la province.

— Six mille dollars par an, a répondu M. Lanctôt.

— Vous recevez aussi, a continué M. Duplessis, des honoraires pour chaque cause où vous représentez le gouvernement?

M. Lanctôt. — Oui.

M. Duplessis. — Combien recevez-vous?

M. Lanctôt. — Je demande ce que permet le tarif de l'avocat honnête.

M. Duplessis. — Voulez-vous dresser une liste des causes dont vous vous êtes occupé et des honoraires reçus dans chacune?

M. Lanctôt. — Ce que j'ai reçu, vous pouvez le voir dans les livres du département.

M. Duplessis. — Vous ne tenez pas de comptabilité?

M. Lanctôt. — Non, je ne l'ai jamais fait.

M. Duplessis. — Comment alors préparez-vous vos rapports d'impôt sur le revenu?

M. Lanctôt. — Cela ne vous regarde pas.

M. Duplessis. — Ecoutez, M. Lanctôt, vous êtes ici à titre de témoin ordinaire, et vous répondrez aux questions que je vous pose.

M. Peter Bercovitch est intervenu à ce moment-là et s'est opposé à la forme de la question.

M. Richard. — Je ne me rappelle pas.

M. Duplessis. — Dans le bureau d'Amos?

M. Richard. — Oui, il y a quelques années nous avons eu "une affaire".

M. Duplessis. — Quelle affaire?

M. Richard. — Un employé est parti.

M. Duplessis. — Quel est son nom?

M. Richard. — Je l'ai oublié...

Et nous avons constaté qu'il était en déficit.

M. Duplessis. — De combien?

Vol de \$2,000

M. Richard. — Je crois que c'est d'environ \$2,000.

M. Duplessis. — C'est pas mal ça, \$2,000. Cela voudrait dire qu'il avait volé les fonds de colonisation de \$2,000.

M. Richard. — Je me demande s'il avait volé ça au département ou au chef de district. Je pense que c'est ça de dernier.

M. Duplessis. — En tous cas, c'est un voleur.

M. Richard. — Apparemment.

M. Duplessis. — Travaillez-t-il encore pour le département?

M. Richard. — Je ne pense pas.

M. Duplessis. — En êtes-vous sûr?

M. Richard. — Il ne travaille plus, c'est celui que j'ai à l'esprit.

M. Duplessis. — Voulez-vous faire des recherches et nous dire tous ceux qui se sont rendus coupables de détournement de fonds, en Abitibi, quand ils étaient à l'emploi du département de la Colonisation?

Le témoin promet qu'il y verra.

M. Duplessis. — Avez-vous été averti que des employés faisaient signer aux colons des reçus pour des effets qui ne leur étaient pas livrés?

M. Richard. — Non.

M. Duplessis. — Vous rappelez-vous l'an dernier, à la Chambre, une déclaration assemblée de colons d'Abitibi à l'effet que des inspecteurs ou autres employés du département de la colonisation falsifiaient les comptes en indiquant que des agents avaient été employés à des fins particulières quand en réalité ce n'était pas le cas?

M. Richard. — Je me rappelle que le chef de l'opposition a lu une déclaration, mais ce n'est pas à ma connaissance personnelle.

(La séance se continue. Pour l'interrogatoire de M. Charles Lanctôt, hier matin, voir en page 2).

L'élection de Mercier

L'appel du jugement de M. Curran

La Cour d'appel a commencé ce matin l'audition de l'appel du jugement de M. le juge Curran dans l'affaire de l'élection de Mercier. Me Geoffrin, procureur de l'appelant, le Dr Anatole Plante, a fait au cours de l'avant-midi une partie de son plaidoyer et continuera cet après-midi.

Me Geoffrin a d'abord relaté les faits de la cause. Lors du recensement des votes donnés à l'élection de Mercier, M. le juge Forest a décidé de permettre des enquêtes dans certains cas. Les procureurs de M. Plante se sont alors adressés à M. le juge en chef Greenshield et ont obtenu de lui un bref de prohibition contre M. le juge Forest.

Les procureurs de M. Calixte Cormier, le requérant au décompte, ont fait une inscription en droit contre le bref de prohibition, et M. le juge Curran a maintenu cette inscription et cassé le bref. C'est de ce jugement que M. Plante appelle.

Puis il a soumis que pour les fins de l'inscription en droit la Cour doit prendre pour admis que M. le

L'enquête à Louiseville

L'armature financière de l'"Associated Textiles"

Les Trois-Rivières, 15 (D. N. C.). — La commission Turgeon, qui poursuit son enquête sur l'"Associated Textiles" de Louiseville, a consacré une grande partie de la séance de l'après-midi d'hier à étudier l'armature financière de cette compagnie. Le principal témoin entendu a été M. Jackson Smarx, président de l'"Associated Textiles". Interrogé par Me McRuer, il a expliqué le rouage de l'administration de cette compagnie et exposé les motifs qui l'ont fait s'établir au Canada en 1929 et l'ont poussée à établir une compagnie subsidiaire.

Dès les premières transactions entre les financiers de l'"Associated Textiles" et Louiseville, des citoyens s'engagèrent à verser à la compagnie la somme de \$60,000, à la condition que l'"Associated Textiles" construise une filature dont les dimensions étaient définies dans le contrat intervenu entre la compagnie et le groupe de citoyens. Ces \$60,000 furent versés à la Cie en trois versements.

Le président de la Cie a déclaré que, lorsqu'ils étaient aux Etats-Unis, ils faisaient beaucoup d'affaires avec le Canada. C'est dans le dessein de les augmenter encore qu'ils construisent une usine à Louiseville. Quelques mois après que la filature eut commencé à produire, le conseil d'administration décida de fonder une autre compagnie, la Rayons Company of Canada. Le conseil de cette dernière compagnie était constitué de la même façon que l'"Associated".

Le témoin répond à Me McRuer qu'au début sa compagnie fabriqua de la soie naturelle et de la soie artificielle. C'est pour activer les affaires que cette compagnie subsidiaire fut créée. La Rayons Co. of Canada acheta de certaines compagnies de la soie naturelle qui est expédiée à Louiseville.

L'usine de l'"Associated Textiles" pour y être teinte et imprimée. Dès que cette opération est terminée, la Rayons Company reprend possession de la marchandise et s'occupe de la vendre. Cette compagnie possède un bureau à Londres qui s'occupe de l'exportation de la soie. Nous n'avons pu nous procurer la liste des salaires payés mais nous comprenons que le président de l'usine, à part son salaire, reçoit une allocation de \$10,000.

La majorité refuse de siéger la semaine prochaine

(Au moment d'aller sous presse)

Québec, 15. — Au milieu d'un formidable chahut, la majorité ministérielle du comité des comptes publics a refusé de siéger la semaine prochaine et s'est ajournée à mardi, le 26 mai prochain. Dix-neuf députés ministériels ont voté pour que le comité ne siége pas la semaine prochaine et quatorze oppositionnistes ont voté pour que le comité siége mardi, le 19 mai prochain. Le reste de la séance avait été particulièrement houleux.

M. John Loye, président de la Canadian Railway Historical Association, donnera, ce soir, à 8 h. 30, au Château de Ramezay, une causerie sur l'origine et l'histoire du chemin de fer au Canada, à l'occasion du centenaire du Chemin de Fer Canadien. Cette causerie sera donnée sous les auspices de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal dont ce sera, ce soir, la dernière assemblée de la saison et l'assemblée générale annuelle.

L'histoire de nos chemins de fer

M. John Loye, président de la Canadian Railway Historical Association, donnera, ce soir, à 8 h. 30, au Château de Ramezay, une causerie sur l'origine et l'histoire du chemin de fer au Canada, à l'occasion du centenaire du Chemin de Fer Canadien. Cette causerie sera donnée sous les auspices de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal dont ce sera, ce soir, la dernière assemblée de la saison et l'assemblée générale annuelle.

On scrute le compte bancaire de M. Thomas

Londres, 15 (S.P.C.) — Le tribunal chargé de déterminer s'il y a eu, avant la présentation du dernier budget, manquement au secret relatif aux profits fiscaux a entendu un courtier nommé Marriot affirmer qu'un ami lui a donné, quant aux nouveaux impôts, un "tuyau" qui disait tenir d'un ami, qui lui-même l'aurait reçu d'un excellent ami du secrétaire d'Etat aux colonies, M. J. T. Thomas. Il paraît qu'en ce moment on scrute le compte bancaire et les opérations de Bourse de M. Thomas.

Noces d'or sacerdotales

Québec, 15. (D.N.C.) — Cinq anciens du Séminaire de Québec célébreront, en juin prochain, leurs noces d'or sacerdotales. Ce sont Nos Seigneurs Eugènes Lapointe, P.A.; Joseph-Esdras Laberge, P.D.; MM. les abbés Thomas Marcoux, Tancrède Paquet et Théodule Giguère.

En Palestine

Jérusalem, 15. (S.P.A.) — Le consul général d'Italie, M. Mariano de Angelis, dément des informations d'après lesquelles les Italiens entreprendraient prochainement les troubles judéo-arabes de Palestine, afin d'enrayer la Grande-Bretagne.

Remaniement probable du cabinet Baldwin

Londres, 15. (S.P.A.) — Dans le monde politique britannique, on dit que le cabinet Baldwin ne peut pas échapper à un remaniement, par suite de la question des "tuyaux" sur le dernier budget et de la situation relative à la Société des Nations.

L'Ethiopie

Rome, 15. (S.P.A.) — Des fonctionnaires de la Banque d'Italie se rendent en Ethiopie afin d'organiser les finances du pays.

La Chambre des députés a ratifié il y a quelques heures l'annexion de l'empire éthiopien.

Pour aider à la construction des maisons

Vingt prêts ont été consentis dans la ville de Montréal et vingt-quatre dans les autres municipalités de l'île

Ottawa, 15 mai — Le ministre des Finances vient de répondre à une question du député de Jacques-Cartier, M. Vital Mallette, que depuis le premier janvier, vingt prêts ont été consentis dans la ville de Montréal et 24 prêts dans les autres municipalités de l'île de Montréal sous le régime de la loi pour aider à la construction de maisons et par l'intermédiaire des institutions autorisées.

Les vingt prêts consentis dans la ville de Montréal représentent une somme totale de \$201,615 qui a servi à la construction de 55 logements.

Les vingt-quatre prêts dans les autres municipalités de l'île de Montréal se répartissent comme suit:

Ville Mont-Royal, 12 prêts, au total de \$96,639.

Pointe-Claire, 5 prêts, au total de \$17,978.

Hampstead, 4 prêts, au total de \$51,300.

Westmount, 1 prêt, au total de \$13,000.

Hudson Heights, 1 prêt, au total de \$4,000.

Côte-Saint-Luc, 1 prêt, au total de \$8,350.

Dans la réponse du ministre il y a manifestement une erreur, puisque l'on inscrit Hudson Heights comme une municipalité de l'île de Montréal. M. Dunning est excusable puisqu'il n'est pas montréalais.

Les 137 arrestations de Shawinigan

Québec, 15. — Au début de la séance d'hier après-midi à la Chambre, M. J.-E. Perrault, procureur général, s'est levé pour répondre à une question posée la veille par le docteur Marc Trudel, député de St-Maurice. Le docteur Trudel avait protesté parce que des personnes appréhendées par la police provinciale avaient été traduites devant les tribunaux des Trois-Rivières, alors qu'il y a une Cour de Magistrat à Shawinigan où l'arrestation a eu lieu.

M. J. E. Perrault. — On me permettra de répondre à une question posée hier par le député de St-Maurice. A la suite de plaintes, la police provinciale s'est rendue à Shawinigan où elle a procédé à l'arrestation de 137 personnes. La police m'a informé dans la suite qu'à Shawinigan il n'y a pas de prison, et qu'on a dû descendre les inculpés aux Trois-Rivières où il y a un greffe de la paix. Il y a une Cour de Magistrat à Shawinigan, mais le juge et le greffier demeurent aux Trois-Rivières. Dimanche, et ça pris presque toute la journée, ces personnes ont été admises à caution. Plusieurs ont comparu devant le tribunal lundi, et il y en a une bonne majorité qui ont payé l'amende. Les autres ne se sont pas présentées, et leur cautionnement n'a pas été forfait.

La Commission des études de l'Université

LES NOUVEAUX MEMBRES

La Commission des études de l'Université de Montréal a eu sa réunion annuelle, ce matin. Cette commission reste constituée comme elle l'était auparavant, dans son ensemble, mais elle s'adjoint les membres suivants:

Le R. F. Marie-Victorin, directeur de l'Institut Botanique, en remplacement du Dr Ernest Gendreau, comme représentant de la Faculté des Sciences de l'Université;

M. Paul-A. Gagnon, en remplacement de M. Jean Flahaut, comme représentant de l'Ecole de Pharmacie de l'Université;

Le R. P. Cléophas Dumontier, C.S.V., en remplacement du R. P. Joseph Asselin, C.S.V., comme représentant du Séminaire de Joliette;

Le R. P. Paul Fontaine, S.J., en remplacement du R. P. Louis Roy, S.J., comme représentant du collège Sainte-Marie.

Le R. P. Hugh McCarthy, S.J., en remplacement du R. P. Eugène Chabot, S.J., comme représentant du collège Loyola.

Les deux délégués de la Commission des études au comité exécutif de l'Université de Montréal demeurent les docteurs Eudore Dubeau et Georges Baril.

Amy Mollison revenue du Cap

Londres, 15. (S.P.C.) — L'aviatrice Amy Mollison est revenue du Cap cet après-midi. La durée aérienne de son voyage de retour a été de quatre jours, dix-sept heures et dix-sept minutes: c'est un record. Mme Mollison a aussi établi un record à l'aller.

La Chambre des Communes ne siégera pas les 21 et 25 mai

Ottawa, 15. (D.N.C.) — La Chambre des Communes ne siégera probablement pas le jour de l'Ascension, le jeudi, 21 mai, non plus que le jour de la solennisation de la fête Victoria, le lundi 25 mai.

Le premier ministre vient d'inscrire au feuillet un avis en conséquence.

Ce projet de réforme administrative

Les "Jeune-Canada" n'ont autorisé personne à se servir de leur nom, déclare M. Thurbie Belzile

M. Thurbie Belzile, président des Jeune-Canada, nous fait tenir la déclaration suivante:

"Les journaux ont fait grand état, la semaine dernière, d'un projet de réforme administrative applicable à la ville de Montréal, projet soumis à la Législature par des hommes dont nous ne saurions juger les intentions, mais dont les procédés sont pour le moins indélicats. En effet on a prétendu que nous approuvions le projet en question et que nous en demandions l'adoption. CELA EST ABSOLUMENT FAUX.

"Nous n'avons pas l'intention de relever une semblable indélicatesse; mais nous avons représenté qu'il ne nous fallait tout de même pas risquer de favoriser le jeu de certains personnages dont les intentions pourraient bien ne pas valoir mieux que leurs procédés.

"Nous prions les intéressés de prendre note que nous n'avons autorisé personne à se servir de notre nom pour lancer un projet de réforme de l'administration de notre ville".

La conquête de la Chine par le Japon

PLUS DE 7,000 SOLDATS JAPONAIS SONT ARRIVÉS À TIEN-TSIN

Tientsin (Chine), 15 (S. P. A.). — Aujourd'hui, 7,600 soldats japonais sont arrivés à Tientsin, à bord de quatre navires. Des Chinois disent que le Japon organise une campagne militaire pour conquérir la Chine et que la conquête de l'Ethiopie par l'Italie les encourage (ces "Chinois" ne semblent pas avoir eu le souci de révéler si le Japon a eu besoin d'un encouragement, il y a plus de quatre années, pour soustraire la Mandchourie à la Chine manu militari).

Il paraît que le Japon compte maintenant 15,000 soldats au sud de la Grande muraille, 80,000 au nord de cet immense ouvrage et plusieurs milliers sur divers points de la Mongolie intérieure.

Le Japon n'a pas prévenu les représentants des puissances étrangères en Chine de l'accroissement de ses forces militaires en territoire chinois; recourant à la méthode du fait accompli, il leur a fait part de la mesure après l'avoir effectuée.

Tokyo, 15 (S. P. A.). — Un communiqué du ministère de la guerre annonce aujourd'hui que le Japon accroit en une "certaine mesure" ses forces militaires en Chine.

La publicité pour le tourisme

Ottawa, 15. — L'Office fédéral du tourisme, établi du temps du Dr Manion et confié à la direction de M. Leo Dolan, a donné d'entreprises de publicité qu'à deux maisons de Toronto: en 1935, à la maison McConnell, Baxter & Eastman, pour une somme de \$173,608.32; en 1936, à la maison MacLaren Advertising Company, pour une somme de \$176,459.11.

La loi des compagnies d'assurance

Ottawa, 15. — Le sénat a voté hier en troisième lecture le bill pour modifier la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. Ce bill ayant pris naissance au sénat sera déféré à la Chambre pour ratification.

Un amendement apporté au bill affecte les compagnies d'assurance de province qui détiennent une licence du Dominion. Les porteurs de polices de ces compagnies paieront à leurs bénéficiaires dans la proportion de 90 pour cent au moins. Cette disposition est semblable à celle qui s'applique aux compagnies du Dominion. Des amendements à l'effet de préciser le texte de la loi de 1932 et de corriger ses erreurs de rédaction qui s'y étaient glissées ont été apportés au bill.

"La Gazette scandaleuse du régime"

"La Gazette scandaleuse du régime": c'est le titre d'une série de causeries radiophoniques données sous les auspices de l'Union nationale. MM. Jean Mercier, René Chaboult, Henri Jolicoeur, tous avocats à Québec, se succéderont au microphone.

M. Mercier parlera ce soir même: M. Chaboult, lundi 18; et M. Jolicoeur, le 20.

Les causeries seront irradiées les soirs de 7 h. 15 à 7 h. 30, par les postes CRCM Montréal, CRCK Québec

En faveur de Harnois et Fils

Un bill pour autoriser la ville de Joliette à accorder une subvention à cette biscuiterie

Québec, 15. — Le comité des bills publics a discuté hier matin le bill présenté par M. Lucien Dugas, député de Joliette, à l'effet de permettre à la ville de Joliette d'accorder une subvention à Ernest Harnois & Fils, manufacturiers de biscuits, dont l'établissement fut incendié le 1er janvier 1936.

On s'entendit généralement sur le montant de cette subvention fixée à \$660, qui devra être payée pendant dix années consécutives; subvention que le conseil de ville de Joliette considère comme étant d'intérêt général puisque MM. Harnois et Fils s'engagent à payer en salaires un montant minimum de \$25,000 par année qui ne comprendra pas les emplacements payés aux officiers supérieurs.

M. François J. Leduc, député de Laval, admit que le principe du bill est excellent mais que Montréal subit une concurrence très forte de certains centres où l'industrie bénéficie de faveurs spéciales.

M. Taschereau fit cependant valoir le fait que l'industrie de MM. Harnois avait été détruite par le feu, qu'elle employait auparavant 125 hommes et qu'il s'agissait donc de faire travailler beaucoup de monde et de leur faire gagner des gages.

M. Vital Cluche, député de Beauce, représenta que tout le monde préférait la petite industrie et qu'il serait opportun de relever celle-ci de ses ruines. Après ces remarques on décida l'adoption du bill.

M. McIsaac au congrès d'Atlantic City

Atlantic City, 15. — A la séance d'ouverture du Congrès annuel de la National Fire Protection Association tenu ici, M. J. McIsaac, directeur du service Prévention-Industrie et délégué représentant Montréal, a présenté un rapport élaboré démontrant une réduction progressive des pertes provenant des incendies, grâce aux améliorations constantes et aux inspections fréquentes faites par la ville. La perte "per capita" d'incendie a été réduite en 1935 à \$1.60 alors qu'il y a dix ans, elle était le double de ce chiffre. Dans son rapport M. McIsaac ajouta que ce beau résultat est attribuable à la coopération des autorités civiles et des citoyens de la ville.

Adoration nocturne de Montréal

Les Adorateurs Nocturnes, sont convoqués pour le Pèlerinage annuel à Notre-Dame de Bonsecours, rue St-Paul, Est, le 15 mai, à 7 h. 10 p.m.

Le bill de Verdun

M. Duplessis se déclare dissident en ce qui regarde la commutation de taxes accordée à la "Montreal Light"

Québec, 15. — Avant que M. Fred Monk, député de Jacques-Cartier, ait été appelé hier soir à parler sur le budget, la Chambre s'est formée en comité plénier pour discuter de plusieurs bills qui ont franchi leur dernière étape, notamment le bill de Victoriaville, et le bill de Verdun, qui ont été adoptés en troisième lecture sur division.

Le bill de Victoriaville

Au cours de l'étude du bill de Victoriaville, M. William Tremblay s'est levé pour protester parce que cette ville imposera une taxe de deux dollars sur les ouvrières employées dans les usines de la localité. Cette taxe ne s'appliquera pas aux servantes employées à domicile. MM. Duplessis, Rochefort, Bélanger, et Labbé ont également enregistré leur dissidence au sujet de cette taxe.

M. Duplessis

Lorsque le bill de Verdun a été pris en considération avant de franchir l'étape finale, M. Maurice Duplessis a fait remarquer:

— Mon collègue, M. Laffleur, a accepté de piloter ce bill, mais il s'est réservé sa liberté d'action sur certaines clauses moins acceptables. Je désire enregistrer mes objections contre une commutation de taxes que l'on accorde à la Montreal Light, Heat & Power, car s'il y a une compagnie qui doit payer, c'est bien celle-là. Elle possède à Verdun des propriétés considérables qui valent certainement plus que le million. Si ce bill constitue une amélioration pour Verdun, il ne comporte pas cependant certaines obligations qu'il devrait imposer. Encore une fois, l'enregistrement ma dissidence pour ce qui regarde les privilèges accordés à la Montreal Light, Heat & Power.

M. Duplessis. — Je vois des ministres qui sourient parce que le chef de l'opposition s'attaque à une compagnie qui fournit des fonds électoraux.

M. Amédée Caron. — Vous n'êtes pas capable de dire cela sans rire!

M. Duplessis. — C'est parce que nous avons la satisfaction du devoir accompli au nom de la population qui attend sa délivrance.

M. L.-A. Taschereau. — Ça devait venir aujourd'hui la délivrance.

M. Duplessis. — C'est ce que pensait M. Charles Lacombe ce matin, mais ce n'est pas venu.

Société de phthisiologie de Montréal

Ce soir à 9 h., assemblée régulière de la Société de Phthisiologie à l'Institut Bruchési, 1464 St-Hubert.

Vols à l'Assemblée législative

M. Rochefort se plaint que l'encre, les crayons et les calepins disparaissent des pupitres des députés

Québec, 15. — Dès que le président eut pris son siège, pour la séance du soir, M. Candide Rochefort (opposition), se leva sur une question de privilège.

M. Rochefort. — Je désire attirer l'attention du procureur général sur des actes de sabotage et de vols qui se commettent à nos pupitres. L'encre, les crayons, les calepins disparaissent. Un seul jour, il y a eu, je crois, 27 pupitres qui ont été défoncés. Je suis soupçonneux, et je me demande si c'est aux crayons et aux autres petits objets qu'on en veut, ou bien aux documents que nous y mettons. J'espère que ce n'est pas aux documents; toutefois, si cela continue, je serai forcé de penser que c'est cela. J'aimerais bien que ce que nous mettons dans nos pupitres y reste.

M. Perrault. — Est-ce que les actes dont se plaint le député sont récents? Car j'ai donné instruction pour qu'il y ait un gardien ici tout la nuit pour surveiller les pupitres des députés.

M. Rochefort. — C'est ce matin que je m'en suis aperçu. J'ai constaté qu'on avait pris mes timbres, mon calepin et des crayons. Je ne sais si c'est arrivé dans la soirée ou dans la nuit.

L'incident est clas, et la Chambre se forme en comité plénier.

Le baccalauréat français

Il y aura, en principe, une session de baccalauréat français, à Montréal, sous l'égide du consulat général de France et avec le concours de professeurs de la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, vers la mi-juin.

Jusqu'à maintenant, le nombre des candidats inscrits à ces examens est fort restreint. Il y a plusieurs élèves du collège de Saint-Alexandre (dirigé par les Pères du St-Esprit, près d'Ottawa) inscrits pour la première fois; pour la seconde, il n'y a qu'une candidate, une Française de New-York.

Le professeur de littérature française, M. Morize, devait venir présider ces examens, mais en raison du nombre restreint des candidats, il est probable que le consulat français demandera aux professeurs de Montréal de surveiller seuls les examens. M. Morize enseigne dans une université des Etats-Unis. On sait que chaque grande université des Etats-Unis compte au moins un professeur de France dans son corps professoral.

A l'Université, on semble plutôt considérer que le baccalauréat français de cette année sera une expérience qui servira à jeter les bases d'une organisation régulière future.

L'annuaire Lovell

Il paraîtra vers la fin d'août — L'importance de cette publication

La maison John Lovell & Son, Ltd., est à préparer son Annuaire montrealais qui paraîtra vers la fin d'août; actuellement ses représentants parcourent la ville afin d'assurer la plus grande exactitude possible à cette publication importante.

Dans un rapport récent du service des postes, il est dit qu'au cours des douze mois terminés le 31 mars 1936, 902,000 lettres sont allées aux lettres de rebut, dont 154,317 venaient de Montréal. De ces lettres qui n'ont pas pu se rendre parce que l'adresse était mal indiquée, un grand nombre contenaient des mandats-poste, des chèques, des timbres, de la monnaie, et le montant total qu'on y a découvert dépassait \$100,000. Le gouvernement en est plus riche et le public plus pauvre.

Malgré les soins que prend le service postal pour déchiffrer les adresses, trouver les destinataires, il y a des cas où il est impossible de remédier à l'erreur ou à la distraction de l'envoyeur. Il y a des lettres qui ne portent que le nom de destination et de la ville, d'autres des noms de rues ou des numéros qui n'existent pas, ou des noms de personnes ou de rues épelées de telle sorte qu'il est impossible de s'y reconnaître; il y a même des lettres postées dans une enveloppe blanche, sans adresse.

Au bureau de poste de Montréal, lorsque l'on tombe sur une adresse erronée, l'on recourt à l'Annuaire Lovell et dans maints cas l'on trouve la solution. Sans cette annuaire, le nombre des lettres mortes serait encore plus grand. Tous ceux qui à Montréal désirent recevoir leur courrier rapidement ont donc intérêt à s'assurer que leur nom est inscrit correctement dans l'Annuaire Lovell. Et de même lorsqu'on envoie une lettre et que l'on n'est pas certain de l'adresse, pourquoi ne pas recourir à l'Annuaire? Cela sauvera des milliers de lettres et des milliers de dollars.

La ratification de l'accord canado-américain

Ottawa, 15. — Conformément aux dispositions de l'article X 4 de l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, l'échange de la ratification dudit accord par sa Majesté le Roi, au nom du Dominion du Canada, et de la proclamation par le président des Etats-Unis à eu lieu à Ottawa, hier.

L'instrument de l'échange de la ratification et de la proclamation a été signé par le premier ministre et par le ministre des Etats-Unis, le cabinet du premier ministre, édifice de l'est à 12 h. 45.

Funérailles de G.-E. Lacombe

A Sainte-Anne-des-Plaines le 30 avril ont eu lieu les funérailles de Georges-Emile Lacombe, fils de feu Jean-Emile Lacombe, greffier de la Cour Supérieure, et de Marie-Jeanne Martel, décédée à la suite d'un accident de motocyclette survenu à Saint-Augustin, Deux-Montagnes. Il était âgé de 22 ans et 10 mois.

M. l'abbé J. A. Cadot, curé de la paroisse et oncle du défunt, a présidé la levée du corps au presbytère et a chanté le service, assisté de MM. les abbés Siméon Pelletier, procureur du Collège de l'Assomption, et Delphis Turcot, vicaire à St-François Solano, Montréal, coine diacre et sous-diacon. Dans le chœur on remarquait MM. les abbés Henry Gosses et Donald Martineau, du Collège de l'Assomption, Rosario Forest, curé de Saint-Joachim La Plaine, Ernest Vezeau, vicaire à St-Jean-Baptiste, Vianney, Montréal, Louis-A. Léveillé, vicaire de la paroisse, Frère Jean, directeur de l'école St-Gabriel, ainsi que les Frères Herménégilde et Amédée. La Choral a exécuté la Messe de Vion, sous la direction du docteur G. Limoges, Mademoiselle Bella Desjardins touchait l'orgue.

Conduisaient le deuil: son frère Jean-Guy Lacombe, son grand-père le docteur Georges-Albini Lacombe, ancien député et ancien registraire de Montréal, ses oncles, M. l'abbé J. A. Cadot, ptre curé, docteur H. Legault, de St-André d'Argenteuil, Joseph Jubinville, le Laprairie, Paul Beaudry, Maurice Ste-Marie, Alfred Fairweather, de Montréal. Ses grands oncles: MM. Médéric Lacombe, de St-Sulpice, et Elou Lacombe, de Montréal. Ses cousins, Ernest Lacombe, St-Sulpice, Albert et Bernard Lacombe, docteur Denis Forest, Arthur Saint-Louis, J.-H. A. Bohémier, N.P. Joseph Forest, l'abbé Joseph Dufort, curé de St-Jean de la Croix, Eugène Dubuc, Oscar Dorval, Paul Martel, Pierre Martel, Willie Boismenu, Jean-Robert Roy, tous de Montréal; Wilfrid Bohémier, St-Henri de Mascouche, Omer Martel, St-Calixte, A. Dazé, de Terrebonne, et un grand nombre d'autres parents. On remarquait encore dans la nef les Soeurs de Ste-Anne et leurs élèves, les Frères St-Gabriel et leurs élèves, le maître Zénon Guénette, des conseillers, les commissaires d'écoles, J. B. Limoges, D. Gauthier, N.P. Ovide Charbonneau, Aldas Lamoureux, Joseph Renaud, Raoul Lacombe, Elric Alary, Joseph Lacasse, Henri Simard, Adélard Guénette, etc., etc., l'église était bondée.

L'inhumation a eu lieu, après le service, dans le terrain de famille au cimetière du lieu. La famille a reçu de nombreuses offrandes de messes, bouquets spirituels, et marques de sympathies, etc., etc.

L'école Notre-Dame-de-Lourdes de Verdun

Dimanche, à 4 h. de l'après-midi, aura lieu la bénédiction et l'inauguration officielle de l'école Notre-Dame de Lourdes, 1050, 5e avenue, à Verdun.

Cinquantenaire de l'école Saint-Pierre

DU 20 AU 24 MAI

Les fêtes du cinquantenaire de la fondation de l'école St-Pierre, rue Panet, auront lieu du 20 au 24 mai prochains. Pour les détails au sujet de ces fêtes, les anciens sont priés de communiquer avec le R. F. Ambroise-Désiré, directeur de l'école, 1212, Panet. Tél. CH. 1291.

Voici un résumé du programme: (Les fêtes débuteront par un triduum d'actions de grâces):

20 mai: à 8 h. a.m. Pèlerinage à Notre-Dame-de-Bon-Secours: 4 h. p.m., salut et bénédiction du Saint-Sacrement;

22 mai: à 8 h. a.m. — Messe de requiem pour les disparus: 4 h. p.m., Salut du S. S.;

23 mai: à 8 h. a.m. — Messe d'actions de grâces; 4 h. p.m. Salut du S. S.;

24 mai: à 10 h. a.m. — Ralliement des anciens à l'école; départ pour l'église St-Pierre, à 10 h. 45 a.m.; Bénédiction du drapeau de la Garde; grand-messe solennelle célébrée par S. E. Mgr Turqueti, O.M.I. Sermon par M. l'abbé Romeo Lauzon; après la messe, photographie du groupe; A 1 heure p.m., banquet avec chant; A 3 h. p.m. Démonstration de gymnastique; à 7 h. p.m., Salut solennel du S. Sacrement; à 8 h. p.m. Séance d'hommages aux bienfaiteurs: Exécution de l'Opéra David et Jonathan, de l'abbé Brodeur; saynète: Un triple symbole (triple chant d'espérance, de louange et d'amour inspiré par les souvenirs des anciens de St-Pierre et l'espoir de la jeunesse actuelle).

Club ouvrier

Maison neuve

La réunion régulière du Club ouvrier Maison neuve aura lieu lundi à 8 h. à 1651 rue Léonard.

LE ZODIAQUE "35"

A PUBLIE LES OUVRAGES LES PLUS RETENTISSANTS DE L'ANNEE

Actuellement paru: ARMAND LAVERGNE: Trente ans de vie nationale 5e mille L'abbé LIONEL GROULX: Orientations 5e mille ROBERT RUMILLY: Chefs de file 3e mille AEGIDIUS FAUTEUX: Le duel au Canada 2e mille MARIE LEFRANC: Visages de Montréal 2e mille MARIUS BARBEAU: Au cœur de Québec 2e mille ROBERT CHOQUETTE: La fabuliste La Fontaine à Montréal 2e mille EUGENE ACHARD: Les Northmans en Amérique 2e mille

Nouvellement paru:

ELPHEGE-J. DAIGNAUT: Le vrai mouvement sentinelliste au Rhode-Island. Edition de luxe seulement. 5e mille L'abbé ALBERT TESSIER: Ceux qui firent notre pays. 2e mille

En vente au "Devoir", 75 sous franco; abonnement aux douze volumes, édition de luxe: \$10.00.

Ainsi si pense

LA PRESSE CANADIENNE

de jour en jour

TOUSIGNANT FRERES LIMITEE

ONZE MAGASINS

En plus du fromage et autres provisions

PAYEZ MOINS CHER POUR VOTRE

BEURRE

DIAMANTS

Bijoux unique de style sur commande.

BOUSQUET ENR.C. JOAILLIERS-DIAMANTAIRES

3625 rue St-Denis (près Cherrier) Tél. PL. 2438

GRATIS P. Landry CH. 6161

3191 ONTARIO EST

Vendeur des nouvelles lampes Radiotron.

Rhumes — Asthme Toux — Bronchites

Sirop Villars

Efficace dans les affections des voies respiratoires — 2 formats: .50 et \$1.00

Voyez votre pharmacien CANADA DRUG CO. Maison essentiellement canado-française

Pour bijoux, montres, etc. L'endroit tout désigné et où l'on achète à meilleur compte c'est chez

BIBEAU FRERES

Les bijoutiers connus DEUX MAGASINS 805 et 1257 St-Catherine est

L'hémorragie, angoissante probabilité

De l'Action catholique du 13 mai:

Politique de suicide national! Voilà ce que nous disions hier de retour à la colonisation complétoire. Et pour ceux qui seraient tentés de crier à l'exagération, nous ajouterons:

Si on ne maintient pas le louable effort colonisateur de l'an dernier, si le gouvernement ne s'organise pas de manière à placer encore 4 à 5,000 colons cette année et autant de fils de cultivateurs, il comprend mal son devoir économique, social et national.

C'est le moins qu'on puisse dire! Un point d'interrogation plus actuel que jamais

Si les Etats-Unis nous ouvraient leurs barrières, combien des nôtres s'engouffreraient sur les avenues américaines pour y trouver un emploi, du travail qu'ils ne peuvent obtenir ici? Troublant point d'interrogation que Son Excellence le Cardinal Villeneuve posait au début de mars 1934, que Son Excellence Mgr Ross reprenait une quinzaine de jours plus tard, qui est encore ou redevenait d'actualité.

Si le pays voisin permettait l'immigration canadienne, une véritable hémorragie se produirait au flanc de la race canado-française. Actuellement, nos artères regorgent pour ainsi dire d'un sang généreux qui ne demande qu'à se répandre dans tout l'organisme national pour le vivifier. Hélas! quelque chose est détraqué qui en-

trave l'utilisation de ce surplus de vie.

Nous avons actuellement environ 200,000 jeunes gens de la ville et de la campagne prêts à s'établir et réduits à l'inaction. Si l'on n'apporte bientôt une solution à cet angoissant problème, si l'on ne poursuit en l'accentuant la politique d'établissement appliquée l'an dernier, si on enlève toute espérance de travailler à cette jeunesse désœuvrée, ne franchira-t-elle pas la frontière en grand nombre le plus tôt possible?

Ce seul aspect du problème de l'établissement des jeunes n'est-il pas troublant? Et cette appréhension, que dis-je? cette probabilité d'une immigration succédant à la crise n'est-elle pas suffisante pour provoquer l'angoisse, ou fouetter les énergies somnolentes?

Notre capital humain et notre survie nationale

Patriotes, réveillons-nous! Debout les endormis!

Car le capital humain est essentiel à notre survie nationale comme à notre expansion économique.

Nous assurerons notre survie et nous augmenterons notre influence dans la mesure où notre pourcentage de population prendra de l'importance.

Si nous étions six millions au lieu de trois millions, sans être

autres que nous sommes individuellement, ne serions-nous pas plus influents, plus maîtres de la situation?

Six millions! C'est tout simplement le nombre que nous aurions atteint si des 60,000 descendants des colons de 1760, trois millions n'étaient passés de l'autre côté de la frontière. Durant les cent dernières années, l'émigration nous a appauvris de 15,000 à 20,000 âmes. Cette saignée au flanc de la race s'est arrêtée parce que nos voisins ont eux-mêmes obturé la plaie.

Nous éviterons une nouvelle saignée par la colonisation

Saurons-nous prévenir la répétition du mal?

Pouvons-nous éviter une nouvelle saignée?

Certes, oui! nous le pouvons, mais par un seul moyen. Nous conjurerons l'hémorragie menaçante en remplaçant le tampon de la crise américaine par la solide ligature de la colonisation.

Au sang généreux qui ne cherche qu'à se déverser, il faut donner un autre cours. Et si personne ne peut trouver le moyen d'établir la majeure partie des jeunes gens des villes, il est du moins possible de diriger les jeunes ruraux vers la forêt ou de faciliter leur établissement sur des terres.

Par l'ouverture des terres nouvelles ou la mise en valeur des terres abandonnées, nous garderons

6 OPTOMÉTRISTES DIPLÔMÉS

à votre service chez Dupuis



Equipement scientifique et moderne

POUR L'EXAMEN DE VOTRE VUE

Dupuis Frères

865, rue St-Catherine est. Montréal

Plateau 5151 local 29

notre capital humain. Nous augmenterions en même temps notre domaine cultivé, majorant d'autant notre puissance économique, notre influence sociale et nationale.

Beau rêve, direz-vous! Beau rêve... très réalisable. Nous avons 12 millions d'acres de terre cultivable non encore occupées. Nous avons un énorme surplus d'hommes. Que nous manque-t-il donc?

Louis-Philippe ROY

H. LALONDE & FRÈRE LTÉE

4800, AVE. du PARC

Près de l'ave. Mont Royal

Les plus grands spécialistes du tapis au Canada

MAISON BÉRARD

Successeurs de la Cie Royal Silver Plate

Toujours canadienne-française

HA 9948

FABRICANTS DE Vases sacrés

Experts en Placage d'or et d'argent

Réparations de tous genres

70 CRAIG OUEST

Près terminus des Tramways

Achetez le Purgatif préféré des femmes et des jeunes filles

LA LIMONADE PURGATIVE

KINOT

aux sels de VICHY

Purgatif et laxatif très doux et agréable au goût. N'irrite jamais l'intestin.

En vente dans les pharmacies 25c

LITHINES

du Dr GUSTIN

Pont économiquement une délicieuse EAU de TABLE et de REGIME

Très digestive

Recommandé contre les maladies de la peau, du foie, de l'estomac, de la vessie et de l'intestin, rhumatisme, goutte et acide urique.

La qualité du produit comparée aux autres est telle que les

LITHINES GUSTIN sont inimitables

En vente dans toutes les pharmacies.

AM. 2123 CH. 2193

PHARMACIES

PAQUIN WILBROD

Nous livrons: — 10 messages entièrement à votre service. — Venez ou téléphonez

1672 Mt-Royal 1200 Mt-Royal

près Papineau coin de Laroche

SOIN DES PIEDS

Spécialité: Chaussures pour pieds malades

HOULE & BLEAU

4501 est. St-Catherine

Tél. CL. 7987

Où l'on s'habille bien —

Ernest Meunier

Marchand-Tailleur

994, RUE RACHEL (EST)

Téléphone: FR. 9343-9859

POUR VOS VIGNETTES appelez

PHOTOGRAVURE NATIONALE

1551 CATHERINE OUEST

CL. CLARK

MONTREAL

4549

A l'Assemblée législative

Comment augmenter de \$16,000,000 les revenus de la province

Vers la banqueroute nationale — La sainteté des contrats — Les revenus d'un réseau hydro-électrique — \$12,000,000 pour les oeuvres sociales — La fallacieuse théorie de la dette per capita — Comment le trésorier provincial laisse des capitaux improductifs — Les discours de MM. Elie et Bertrand coupés d'interruptions — Bien triste royaume que celui du cultivateur

ETUDES INTERESSANTES DE MM. MONK ET BOURQUE SUR LES FINANCES DE LA PROVINCE

Québec, 15 (D. N. C.). — Le débat sur le budget s'est continué hier toute la journée à l'Assemblée législative. Les quatre orateurs qui se sont succédés étaient tous quatre députés de l'Union nationale: MM. John Bourque (Sherbrooke), Antonio Elie (Yamaska), Fred Monk (Jacques-Cartier) et Pierre Bertrand (Saint-Sauveur).

M. JOHN BOURQUE

Le député de Sherbrooke a fait nombre d'observations intéressantes sur la situation financière de la province. Ainsi la population de la province de Québec, de 1921 à 1931, a augmenté de 21.76%, tandis que la dette consolidée, de 1920 à 1935, sous le régime Taschereau, s'est accrue de \$109,000,000, soit de 267%. Le passif des comités scolaires a augmenté, de 1920 à 1935, de \$41,000,000 ou de 96%, et pendant ce temps on accorde des commutations de taxes scolaires aux compagnies et on paie aux institutrices des salaires de famine. Le passif des corporations municipales a augmenté d'environ \$320,000,000, soit de 145%. On dit souvent que Québec est la province où la dette per capita est la plus basse. C'est une mauvaise base de calcul: ce ne sont pas les têtes qu'il faut compter, mais les contribuables. On sait très bien que dans nos belles familles canadiennes il arrive très souvent qu'il n'y ait qu'un seul contribuable, le père, tandis que le nombre des enfants en bas âge se chiffre souvent à la dizaine. De plus, le gouvernement, semble oublier, dans son arithmétique, que les contribuables provinciaux, municipaux et scolaires sont les mêmes et que c'est dû à l'imprévoyance provinciale et aux impositions de toutes sortes si les municipalités se sont endettées à ce point.

Les économies du gouvernement

Toujours fidèle à sa politique d'économie, le gouvernement s'efforce de laisser ses comptes de banque soutirés afin de payer le plus gros montant d'intérêt possible. Ainsi pendant une période de 387 jours, du 3 avril 1934 au 23 avril 1935, le gouvernement a payé aux banques en intérêts sur ses comptes soutirés la jolie somme de \$313,048.83. De plus, du 1er février 1934 au 29 janvier 1935, les montants non placés du fonds d'amortissement se chiffraient comme suit: 28 février, \$879,994.29; 31 mars, \$2,656,500.19; 30 avril, \$2,887,070.64; 31 mai, \$2,599,705.89; 30 juin, \$2,009,221.90; 31 juillet, \$1,933,885.40; 31 août, \$1,862,062.07; 30 septembre, \$1,873,932.07; 31 octobre, \$1,778,380.81; 30 novembre, \$1,999,665.21; 31 décembre, \$2,476,227.72. Voilà nos génies financiers qui laissent leurs capitaux improductifs.

M. Bourque souligne encore le fait que le trésor provincial, afin de camoufler le budget, emprunte à la Commission des liquidités des sommes de \$2,500,000 et \$3,000,000 que la Commission elle-même doit emprunter aux banques à raison de 5% et 5 1/2%. Les mandats autorisés et non payés, à la date du 31 décembre 1934, s'élevaient à la somme de \$3,337,692.08; les chèques et les colons n'avaient qu'à attendre. Les seules dépenses de voyage pour une période de 3 ans, de 1932 à 1934, se sont élevées à la somme de \$3,495,687.56.

La voirie, industrie nationale

Comme la guerre, selon Mirabeau, est l'industrie nationale des Allemands, il semble que la voirie, sous notre ancien ministre des routes, soit devenue notre industrie nationale à nous. On a négligé la colonisation et l'agriculture au bénéfice de la voirie et des entrepreneurs. Il est remarquable que c'est surtout en temps d'élection que l'on fait une sorte d'inflation en votant des montants extraordinaires, sans être assuré qu'ils seront dépensés ou s'il y a de la demande. Du 1er avril 1931 au 31 octobre 1931 — les élections provinciales ont eu lieu le 24 août 1931 — le coût des travaux de voirie s'est élevé à \$18,332,544.18, tandis que dans les années ordinaires ce coût varie entre \$6,000,000 et \$9,000,000.

Wouf! wouf!

Le discours de M. Bourque a été émaillé de nombreuses interruptions. A un moment donné, le député de Sherbrooke parlait des échanges de lots avec la Brompton Pulp.

Aussitôt, M. Thomas Lapointe, député de Wolfe, se lève pendant que les députés de la gauche, en joyeuse humeur, s'écrient: — Wouf! Wouf! Wouf!

M. Lapointe. — Tout d'abord je dirai au député de Beauce que je suis aussi respectable que lui...

M. Clifche, député de Beauce, qui n'avait pas dit un traitre mot, s'écrie: Je n'ai pas dit un mot et je le demandais au député de retirer ses paroles.

M. William Tremblay. — On dirait qu'à chaque fois qu'on crie: "Wouf!" le député de Wolfe (M. Lapointe) attrape la "cléche".

M. Lapointe. — Pour attraper la "cléche" il faut aller à Montréal.

Règlements disparus

M. Lapointe s'engage alors dans une conversation animée avec M. Bourque et celui-ci finit par lui poser des questions au sujet de la Brompton. Il demande même comment le sénateur Tobin a fait d'argent avec les échantillons de lots.

Cette fois, M. L.-A. Taschereau se lève et demande au président de faire observer les règles.

M. William Tremblay. — Ça m'a tout l'air que ça fait longtemps que les règlements sont disparus.

M. Dugas rétablit le calme et M. Bourque continue ses discours.

Plus tard, M. Bourque a soulevé un débat intéressant au sujet de la Commission des liquidités. Il dit que des officiers de la Commission avaient accompagné une charge de boisement de 250 gallons, avec des documents disant qu'elle avait été saisie par eux, pour le cas où des officiers de la police montée seraient intervenus. Ces officiers sont encore en fonctions.

M. J.-E. Perrault. — Est-ce que le député va déposer ces documents?

M. Duplessis. — A quel bon? Nous avons déposé l'autre jour un document établissant que des milliers de parures ont été commises à Montréal et le procureur général a déclaré que ça ne l'intéressait pas. M. Perrault. — Je n'ai jamais dit ça. Je viens simplement demander, selon les règlements, si le député va déposer les documents qu'il lit?

Le député de Sherbrooke dit que oui.

M. ANTONIO ELIE

Les députés de la droite ont fait de bien beaux discours. Ils ont dit que le cultivateur est roi et maître chez lui. C'est un bien triste royaume, en vérité, que celui-là, puisque les cultivateurs ne peuvent même pas établir leurs fils.

Le député de Wolfe dit alors quelque chose que l'on n'entend pas et M. Duplessis se lève.

Les règlements ne sont pas faits pour un seul côté de la Chambre mais pour les deux côtés. Il faut que les règlements soient respectés. Je ne salue pas de point d'ordre pour le plaisir de la chose. Ce n'est pas mon habitude, mais je vous demande de rappeler le député de Wolfe à l'ordre. Depuis le commencement du discours du député d'Yamaska, il passe son temps à grogner.

M. T. Lapointe. — J'ai autant droit de parler que le chef de l'opposition. Il n'a pas plus le droit de parler que moi. Si je suis grogner je l'ai appris de vous.

M. Elie poursuit ses discours: C'est une farce, dit-il. Je demande à mes amis de la droite de cesser de faire des farces sur la classe agricole. Ils disent que le cultivateur est le roi de la terre.

Bien triste roi que le cultivateur

Vraiment, c'est un triste roi! Le ministre de l'Agriculture, M. Godbout, a fait un grand discours. Il nous a parlé pendant une heure et demie de la science agricole, de la nécessité des écoles d'agriculture. Nous en sommes. Mais il y a autre chose que ça. Que l'on commence d'abord par rendre l'agriculture payante. Tant que le cultivateur ne pourra obtenir un prix rémunérateur pour ses produits, il ne lui servira à rien de produire. Il ne veut pas produire du lait à 50 cents le cent livres. Il ne veut pas produire des oeufs à quinze cents la douzaine. Le cultivateur n'est pas si ignorant qu'on veut bien le faire croire en certains milieux. Que l'on cesse donc une bonne fois de se renvoyer la balle d'Ottawa à Québec. Rien ne sert de se le cacher: ça va mal chez le cultivateur. Je demande aux ministres de descendre de leur piédestal: qu'ils entendent donc dans la maison du cultivateur et ils verront autre chose que de la richesse. Ils constateront qu'il y a de la souffrance. Il y a une foule de cultivateurs qui sont dans l'impossibilité d'ensemencer leur terre ce printemps, parce qu'ils n'ont pas de graines de semences. Le ministre de l'Agriculture le sait bien et il doit avoir une pile de lettres haute comme ça.

On dit que ça va bien, poursuit M. Elie, en montrant l'Annuaire Statistique. Que l'on consulte donc ce volume qui est comme le thermomètre du gouvernement. On y verra que le nombre des fermes a diminué de 1,662 en dix ans, que les récoltes diminuent, que la superficie ensemencée est moins considérable, que le nombre des animaux de ferme est plus petit, que la production du fromage a diminué de 45,000,000 de livres en une seule année; il y a diminution de la population agricole qui s'en va vivre en ville...

Une question

M. Pierre Gagnon (Kamouraska). Le député de Yamaska veut-il nous dire si ce n'est pas parce que les fabriques de fromage se sont mises à faire du fromage qu'il y a diminution dans la production du fromage?

M. Duplessis. — Ce n'est pas une question.

M. Elie. — C'est dû à la fermeture des marchés.

M. Gagnon. — N'est-ce pas dû à la fermeture des fabriques de fromage?

M. Laurent Barré (Rouville). — M. le président, je veux soulever un point d'ordre et je vais même être brutal. Le député de Yamaska parle en ce moment au nom des cultivateurs. Le député de Wolfe a dit au commencement qu'il n'avait pas le droit de lire son discours. Or, M. Elie parle sans notes, sans texte. On veut maintenant essayer de l'embarrasser par toutes sortes de questions qu'il n'en sont pas. Je demande que l'on fasse observer les règlements et que les orateurs ne soient pas interrompus à tout moment, sous toutes sortes de prétextes futilités.

M. Pierre Gagnon. — Je parle sur le point d'ordre. J'ai demandé au député d'Yamaska la permission de lui poser une question. Je n'ai pas dit que le député d'Yamaska lisait son discours. Je lui ai demandé tout simplement de nous dire s'il n'est pas vrai que c'est parce que l'on a converti en fabriques de beurre les fabriques de fromage, que la production du fromage a diminué?

Voix à gauche. — A l'ordre, à l'ordre, pas de discours.

Discours de placotage

M. William Tremblay (Maisonneuve). La Chambre se montre bien indulgente pour le député de Kamouraska. Je veux lui appliquer un qualificatif qu'on a employé en cette Chambre pour d'autres. Les deux discours qu'il a faits sont des discours de placotage.

M. Léo Duguay (Lac Saint-Jean). — Le député de Kamouraska ne sait-il pas qu'à cause de la prime accordée par M. Bennett sur la production du fromage, cette production a augmenté de 1 p.c.?

Voix à droite. — A l'ordre, à l'ordre, pas de discours.

M. le Dr Rajotte (Drummond). — Le député d'Yamaska a dit que... Voix à gauche. — A l'ordre, à l'ordre. Pas de discours, c'est pas une question.

Il n'y a pas de point d'ordre.

Le président Casgrain. — Il n'y a pas de point d'ordre.

M. Duplessis. — M. le président, je soulevez un point d'ordre. Dans le cas actuel, le crois qu'il est de mon devoir de féliciter le député de Rouville qui a soulevé un point d'ordre qui s'imposait. Le député d'Yamaska, qui fait honneur à notre classe agricole, qui est un lauréat du mérite agricole (longs applaudissements à gauche) est en train de faire un discours pour dire que...

Le président Casgrain. — Ça n'est pas un point d'ordre. Le député de Kamouraska a demandé au député d'Yamaska, la permission de lui poser une question et le député d'Yamaska a consenti.

M. Laurent Barré. — Une question, mais pas un discours.

M. Léo Casgrain. — Il est peut-être allé un peu loin.

M. Duplessis. — Le député de Drummond est debout; c'est contre cela que...

M. Casgrain. — J'ai rappelé le député de Drummond à l'ordre. Les règlements sont pour les deux côtés de la Chambre et les deux côtés devraient les respecter mieux.

Octoires sur un plateau d'argent

M. Antonio Elie poursuit son discours et dit que si les députés veulent bien regarder ils vont se rendre compte que non seulement la production du beurre mais aussi la production du fromage ont diminué depuis 1921.

D'ailleurs, dit-il, je ne suis pas le premier à me plaindre de cet état de choses. Lorsque M. J. L. Perron a été nommé ministre de l'Agriculture en 1929, il a fait faire une enquête et il a dit: L'Agriculture est dans le marasme; la province de Québec est nourrie par l'étranger!

La population de la province de Québec avait mis tous ses espoirs dans la nomination de M. Adélard Godbout, professeur au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière. (Longs appl. à droite). Mais le ministre de l'Agriculture a subi l'ambiance du régime Taschereau. Sa politique agricole en est une de routine et de patronage. Il s'est appliqué à créer une mentalité en vertu de laquelle le cultivateur s'accroche au ministère de l'Agriculture pour avoir plus d'octoires. Voilà sa politique agricole. On tient les cultivateurs dans la pauvreté pendant quatre années à la veille de l'élection on vient lui offrir sur un plateau d'argent des bouts de chemins, des bouts de ponts et des bouts de fossés.

Questions et discours

M. Adélard Godbout. — Le député me permettrait-il une question? Le député vient de dire que nous avons attaché le cultivateur par des octoires. Comment peut-il concilier cette déclaration avec celle de ses amis qui disent que le gouvernement ne donne pas assez d'octoires aux cultivateurs?

M. Duplessis. — Ce n'est pas une question, c'est un discours.

Le chef de l'opposition poursuit en disant que le député de Wolfe n'a pas le droit d'interrompre le discours à tout moment, que l'on n'a pas laissé parler M. Elie.

M. Pierre Gagnon. — Le chef de l'opposition n'a pas le droit de

faire de discours.

Le président Casgrain. — A l'ordre! A l'ordre!

Voix à gauche. — A l'ordre! A l'ordre! M. Thomas Lapointe, de Wolfe, se lève.

Voix à gauche. — Wouf, Wouf, Wouf.

M. Pierre Gagnon. — Je soulevez un point d'ordre.

M. Duplessis. — M. le président, M. le président Casgrain. — Le député d'Yamaska a consenti à ce que le ministre de l'Agriculture lui pose une question...

Le chef de l'opposition ne peut toujours avoir le dernier mot

M. Duplessis. — Personne ne me bâillonnera dans cette Chambre.

Le président Casgrain. — Le chef de l'opposition n'a pas le droit d'employer des paroles comme celles-là. Je suis ici pour faire observer les règlements. Le ministre de l'Agriculture n'avait pas fini de poser sa question lorsqu'on a soulevé un point d'ordre. Je ne vois pas où est le point d'ordre.

M. William Tremblay. — Une question, pas un discours!

M. le président Casgrain. — Le député n'est pas obligé de répondre à une question, mais s'il permet une question il doit l'écouter.

M. L.-A. Taschereau, s'adressant aux députés ministériels. — S'il vous plaît, ne posez donc plus une seule question à droite; on fait le jeu de ces gens-là!

M. Duplessis. — M. le président... M. Casgrain. — Il n'y avait qu'un point d'ordre et j'ai décidé qu'il n'y avait point de point d'ordre.

Je suis prêt à faire observer les règlements, mais il faut que tout le monde manifeste de la bonne volonté.

M. Duplessis. — Monsieur le président, il y avait un autre point d'ordre.

M. Casgrain. — Le chef de l'opposition, pas plus qu'un autre, ne peut toujours avoir le dernier mot.

Les cultivateurs sont taxés

M. Elie poursuit son discours et dit qu'il répondra plus tard à la question de M. Godbout. Il reproche ensuite au gouvernement d'avoir diminué les crédits de l'agriculture de \$823,000 en un an et ceux de la colonisation de \$525,000.

Le gouvernement, dit-il, s'est félicité d'avoir voté trois millions pour l'agriculture en un an. Où va cet argent? Dans la poche des fonctionnaires publics. Je dis que les cultivateurs n'en reçoivent qu'à peu près un tiers. Les comptes publics qui sont épais de trois pouces sont remplis de noms de fonctionnaires.

On dit que les cultivateurs ne sont pas taxés. Je suis cultivateur et je paie des taxes. Mes taxes sont même tellement considérables que les députés de la droite ne voudraient pas les payer. Lorsque j'ai acheté ma terre il y a vingt ans, j'ai payé \$28 de taxes. Aujourd'hui j'en paie \$175. La principale taxe du cultivateur, c'est celle de la voirie. Il est surchargé à cause de la politique de voirie.

Le député d'Yamaska termine son discours en insistant sur l'importance du crédit agricole.

M. FRED MONK

Nous allons terminer la troisième semaine de débat sur le budget et ce n'est pas sans hésitation que je me lève aujourd'hui pour parler en Chambre. Mais je crois de mon devoir de souligner au conseil de la Trésorerie un ou deux symptômes alarmants que je découvre dans les finances de cette province.

Dette augmentée de \$21,000,000

Dans les déclarations soumises à cette Chambre par mon honorable ami le Trésorier provincial je vois que la dette fondée, plus les comptes du Trésor provincial au 30 juin 1935, se chiffraient à un total de \$132,000,000, approximativement.

Et, de plus, la réserve pour le fonds d'amortissement s'élève à \$4,000,000 pour l'année courante.

Les déclarations du Trésorier démontrent aussi qu'à la fin de l'année se terminant le 30 juin 1935, la dette nette de la province avait augmenté de plus de \$21,000,000.

Le fonds d'amortissement

On s'alarme déjà dans la presse du fait que, avec une réserve du fonds d'amortissement d'environ 3 p.c. de toute la dette, les citoyens de cette province et de cette génération contribuent considérablement à justifier ce principe "Pay as you go".

Si je me rappelle bien, un jour j'ai même annoncé qu'un fonds d'amortissement de 1 p.c. amortirait une dette en 40 ans. Il convient de penser, de présenter cette question sous un autre angle devant cette Chambre.

Indépendamment de cette question du fonds d'amortissement, il reste quand même vrai que la dette de la province s'est accrue de \$20,000,000 en une année. A cette allure, la dette provinciale doublera en 7 ans et, lorsque nos enfants, nés en 1936, seront âgés de 40 ans, la dette de la province aura atteint la somme affolante de \$950,000,000.

Vers la banqueroute nationale

L'intérêt sur ce montant, fixé à 3 p.c. plus 1 p.c. de fonds d'amortissement, serait donc de \$38,000,000, ce qui est une somme légèrement plus grosse que le budget total de l'année courante. Il va sans dire que l'administration de cette province ne peut pas continuer d'accroître la dette à l'allure actuelle sans contribuer pour une large part à la banqueroute nationale.

Particulièrement si aucun revenu qui vaille la peine qu'on en parle ne vient neutraliser cet accroissement d'obligations.

Nous savons tous que nous traversons une période difficile, une période de dépression économique que j'ai maintenant duré 7 ans et dont on ne peut pas encore prévoir la fin.

Les autorités dans tout le Canada semblent toutes se trouver à l'intérieur d'un cercle vicieux.

Et cependant, il paraît difficile

d'amener nos législateurs à prendre des mesures légèrement radicales pour éviter ce qui semble s'annoncer: un désastre. L'inflation monétaire s'est abattue sur les autres pays dont les ressources sont pourtant plus grandes que les nôtres. Nous n'aurons pas besoin d'inflation et d'après moi nous pourrions l'éviter.

La sainteté des contrats

Mais lorsqu'on fait une suggestion au gouvernement provincial et qu'on lui propose de coopérer avec le gouvernement fédéral, ici on ne veut rien entendre. L'hon. premier ministre de cette province base toutes ses objections à cette coopération sur la sainteté des contrats.

En principe je m'entends avec lui; mais ce que je crains, et ce dont je crois de mon devoir d'informer le gouvernement, c'est que l'accroissement incessant des obligations imposées sur les citoyens du Canada en général et de cette province en particulier, aura pour effet de nous acheminer vers l'inflation monétaire. J'estime donc qu'il est bien mieux pour les détenteurs de bons et de titres d'accepter une réduction de 25 p.c. ou plus dans leur taux d'intérêt, qu'il s'agisse de cinq, dix ou quinze années, d'accepter l'inflation et par conséquent une situation aggravée qui réduira leurs intérêts probablement de 50 p.c.

Suggestions

On peut demander: Qu'est-ce que vous entendez faire pour remédier à cela? Et je dois avouer que je ne pourrais corriger la situation complètement, mais je suis sûr que mes honorables amis de la droite voudront bien accepter mes suggestions dans l'esprit avec lequel elles sont présentées à cette Chambre.

Pour commencer, les estimés de 1936-37, tels que soumis récemment, indiquent une dépense de \$37,000,000, en chiffres ronds, ce qui indique donc un déficit d'un million dans le compte courant des dépenses.

Soumissions

Cherchons donc à faire quelques économies par là. Ma prétention est qu'il n'y a rien de plus sage, d'après une base raisonnable de conversion, nous pouvons économiser, disons \$1,000,000 par année sur les dépenses ordinaires. Dans les divers départements, sans qu'on soit obligé de réduire les dépenses des services essentiels, et sans affecter les gages et les salaires des employés en général, nous pouvons faire davantage attention aux ouvrages donnés par contrat et aux acquisitions et achats contractés. En gardant bien en vue l'idée d'économie, nous pourrions facilement économiser environ 10 pour cent des dépenses ordinaires, mettons \$3,000,000.

Maintenant, cherchons ailleurs des revenus, c'est-à-dire cherchons à les augmenter. En considérant bien les déclarations du Trésor et en supposant que les affaires de cette province fussent administrées par un gouvernement qui ne serait pas un si grand ami des corporations, je soumettrais les suggestions suivantes:

Economies à la C. L. Q.

Éliminons les intermédiaires dans tous les achats faits pour la Commission des Liquidités; dans ce seul service, nous pourrions facilement obtenir \$1,000,000 d'économies. Dans l'imposition de la taxe sur la gasoil, une taxe additionnelle sur les compagnies de carburant (d'huiles), nous arriverions à un autre revenu de \$3,000,000.

Système hydro-électrique

En développant le véritable système hydro-électrique de la province, tel que nous l'avons déjà suggéré à mon honorable ami, le ministre du Commerce, nous aurions un revenu supplémentaire de \$5,000,000 au Trésor. Le ministre du Commerce a déjà mentionné ce chiffre imposant dans les bonnes années où les questions de l'électricité le passionnaient.

\$16,000,000 de revenus nouveaux

Finalement, je recommanderais un système plus sévère de taxation et une surveillance plus étroite des corporations exploitant nos ressources naturelles dans la province, ainsi qu'un contrôle plus serré des compagnies d'utilité publique et de compagnies dont nous dépendons pour obtenir les choses nécessaires à la vie; de cette façon, je pense que le gouvernement pourrait, sans trop nuire à personne, obtenir un autre revenu fixe de \$3,000,000 par an. Et tous ces revenus supplémentaires que je suggère de trouver formeront l'intéressant total de \$16,000,000.

Avec ce montant en caisse, nous pourrions retrouver l'équilibre du budget un de ces jours, en procédant ainsi: d'abord nous comblerions le déficit d'un million par année et il nous resterait encore \$15,000,000.

\$12,000,000 pour les oeuvres sociales

Puis avec ces \$15,000,000 qui nous restent (par année), nous réduirions le coût des permis d'automobile. Nous soulagerions la taxe de la gasoil d'environ \$3,000,000 par année. Nous économiserions enfin les \$12,000,000 qui nous resteraient encore en caisse dans diverses oeuvres sociales. Nous pourrions, par exemple, songer à augmenter le salaire de l'institutrice. Tout cela demande beaucoup de courage, mais il s'agit aujourd'hui de prendre le taureau par les cornes.

M. PIERRE BERTRAND

M. Bertrand commence son discours en échangeant des coups avec M. Thomas Lapointe qu'il appelle "le député de Wouf", puis il parle du sort des colons et des bûcherons. Il affirme que le gouvernement est de mauvaise foi sur la question des pensions de vieillesse.

Loi inscrite au feuillet

Le président Dugas rappelle à M. Bertrand qu'il l'a laissé parler longtemps sur le sujet des pen-

sions, mais qu'il y a une loi au feuillet et que les règlements ne permettent pas de la discuter en ce moment.

M. Duplessis intervient pour dire que M. Bertrand ne discute pas la loi mais les retards et les montants que la province a perdus.

M. Drouin. — On ne peut pas parler de la loi des pensions de vieillesse?

M. Dugas. — Certainement.

M. Duplessis. — Dois-je comprendre que le gouvernement va empêcher de discuter sur cette loi? Il n'aurait qu'à inscrire une loi ou une motion au feuillet pour empêcher toute discussion.

M. Dugas. — Actuellement, vous n'avez pas le droit d'en parler.

M. Bertrand dit que lui au moins a la consolation d'en avoir parlé. Il parle du comité des comptes publics, mais comme le Président prend le livre des règlements, le député de Saint-Sauveur s'empresse d'ajouter, au milieu des rires, qu'il n'en parlait qu'en passant.

Il termine par des remarques à l'adresse du ministre de l'Agriculture. Il estime que le ministre a fait un beau discours, mais que les cultivateurs ont besoin d'autre chose.

A 11 heures, M. Bertrand ajourne le débat.

Electeurs de J.-Cartier à Ottawa

Ottawa, 15. — Un groupe de plus de cent électeurs et électrices du comté de Jacques-Cartier sont venus rendre visite à leur député, M. Vital Mallette, hier, à Ottawa. Les excursionnistes se sont rendus ici en automobile. Dans l'après-midi, la plupart d'entre eux ont visité la ferme d'expérimentation. Les autres ont assisté à la séance de la Chambre.

A six heures, il y eut dîner, au Château-Laurier. Au nombre des invités d'honneur, il y avait outre M. et Mme Mallette, le secrétaire d'Etat, M. Fernand Rinfret, MM. J.-F. Pouliot, député de Temiscouata, Liguori Lacombe, député de Laval-Deux-Montagnes, M. René Pelletier, député de la Rivière à la Paix, M. J.-M. Turner, député de la circonscription manitobaine de Springfield. Le dîner était présidé par M. Albini Demers, maire de Pointe-Claire.

Plusieurs allocutions ont été prononcées. Le record de Pointe-Claire, M. Marier, au nom des visiteurs, a présenté à M. Mallette son portrait en costume de cuisinier. M. Mallette, en effet, était, en 1934, élu président de l'Association canadienne du curling. Un cadeau a été également présenté à Mme Mallette

La Commission nationale du placement des ouvrières de la "Valley Shoe"

Les commissaires adjoints au président Purvis sont :
MM. Alfred Marois, A. N. McLean, Tom Moore,
Mme Mary Sutherland et MM. W. A. Mackintosh et E. J. Young

Entrevue avec M. Purvis

Ottawa, 15 mai — Le ministre du Travail, M. Norman Rogers, a convoqué les commissaires adjoints de la Commission nationale du placement des ouvrières de la Valley Shoe, hier après-midi, pour leur apprendre que la Commission nationale du placement venait d'être constituée.

Déjà, le premier ministre avait annoncé à la Chambre que M. Arthur B. Purvis serait le président de cette commission.

Six commissaires sont maintenant adjoints à M. Purvis. Ce sont : M. Alfred Marois, de la ville de Québec;

M. A. N. McLean, de Black's Harbour, N.B.;

M. Tom Moore, d'Ottawa;

Mme Mary M. Sutherland, de Wells, en Colombie;

M. W. A. Mackintosh, de Kingston;

M. E. J. Young, du village de Dummer, en Saskatchewan.

M. Marois, ingénieur civil, est le président de la Chambre de Commerce de Québec, le président de la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec, le vice-président de la fabrique de chaussures A.-E. Marois, de Québec.

M. MacLean est président de la compagnie Connors Brothers, propriétaire d'importantes sardinerie dans les Provinces Maritimes.

M. Tom Moore est un chef ouvrier et comme tel, c'est su et connu, a été mêlé à toutes sortes d'organisations de l'Etat. Pour le moment, il passe de la Commission des assurances sociales (initiative Bennett) à la Commission nationale du placement (initiative Mackenzie King). Les gouvernements passent, M. Tom Moore reste. En même temps qu'il annonce la nomination des nouveaux commissaires, le ministre, M. Rogers, nous a remis une biographie de chacun d'entre eux. La biographie de M. Moore indique qu'il n'est âgé que de 58 ans. Tom Moore doit avoir le temps de faire partie de pas mal d'autres commissions ministérielles et gouvernementales.

Mme Sutherland est supposée avoir été pendant des années une prophétesse incomparable dans les régions du blé, c'est-à-dire dans les trois provinces des prairies. Elle était alors de la rédaction du Grain Growers' Guide.

M. Macintosh est un professeur d'économie politique et peut-être bien d'économie rurale à l'Université Queen's. C'est dans cette même université que l'actuel ministre du Travail, M. Rogers, occupait encore tout récemment une chaire.

M. Young est un ancien député à la Chambre des Communes, de 1925 à 1935. Libéral avancé et retardataire? En tout cas, libre-échangiste, envers et contre tous, même contre les gens de son parti. M. Young, qui fut de l'enquête Stevens, présente un rapport pour exprimer ses seules vues qui étaient des vues libre-échangistes. La biographie de M. Young préparée par les soins de M. Rogers indique que ce commissaire est un agriculteur émérite et méritant.

M. Purvis

Quant au président de la Commission nouvelle, M. Purvis, est-il besoin de rappeler que c'est un Anglais d'Angleterre, établi au pays depuis une dizaine d'années? Qu'il est conseiller d'administration des Canadian Industries, Limited, filiale des entreprises de la famille Dupont de Nemours aux Etats-Unis, et de maintes autres entreprises du même genre?

M. Purvis assistait, hier après-midi, à la fin de l'entrevue accordée par M. Rogers aux journalistes parlementaires. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, à la figure extraordinairement expressive. Nez en bec d'aigle, des yeux toujours mouvant, des bras qui gesticulent avec une aisance rare, son caractère est évident. Quelqu'un lui trouve une certaine ressemblance avec lord Reading, ci-devant Rufus Isaacs.

M. Purvis nous dit tout de suite que sa principale occupation, à partir de maintenant, c'est la présidence qui lui est confiée. La commission va se mettre à l'œuvre le plus tôt possible. Les commissaires se réuniront pour la première fois

d'ici une semaine probablement. Le but qu'elle se propose c'est de trouver de l'emploi pour les chômeurs.

Quelqu'un lui pose une question pertinente: Et les industries que vous dirigez?

—Elles continueront probablement de marcher sans que je m'en occupe. On se rendra peut-être compte que mon rôle n'était pas si important après tout.

M. Purvis est un homme de bon humeur, en excellente santé, frais et dispos. Quelqu'un qui connaît un peu les sciences physiques dirait qu'il est dynamique. C'est en tout cas l'impression qu'il crée.

On lui pose une autre question: Puisque la commission se propose de remettre les chômeurs à l'ouvrage, croyez-vous qu'il soit possible de trouver de l'ouvrage pour tous ceux qui chôment?

—C'est là le problème. Vous me permettrez de ne pas répondre tout de suite, d'attendre quelque temps. Il vaut mieux ne rien promettre et faire de son mieux. Une chose qui me permet d'espérer c'est cet effort de tout un pays pour résoudre un très grand problème social.

Là-dessus, M. Purvis nous dit que la commission devra compter sur la bonne volonté et même la coopération de tous. Elle compte particulièrement sur les bonnes dispositions de la presse à son endroit. Que les journalistes ne s'attendent pas à des déclarations sensationnelles. Les commissaires diront d'abord se livrer à de laborieuses recherches. Gouvernements provinciaux et administrations municipales pourront faire leur large part pour aider la commission nationale. Il s'agit d'abord de faire des constatations, d'établir des faits, de diagnostiquer. Le remède dépendra du diagnostic et le diagnostic dépendra de l'information que l'on aura.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

Elles travaillent comme des nègres et sont payées comme des chiens dit M. Duplessis — M. Rochette promet de faire enquête

Québec, 15. — Hier, à la Chambre, M. Duplessis a déclaré: J'ai reçu une lettre de la Beauce dans laquelle des ouvrières de la Valley Shoe disent qu'elles travaillent "comme des nègres et sont payées comme des chiens." Je ne lirai pas toute la lettre parce qu'on y trouve des expressions que quelques-uns pourraient ne pas trouver parlementaires. On y dit qu'il y a des choses louches parmi les têtes des inspecteurs de la loi du salaire minimum des femmes; que ces inspecteurs ont fait des enquêtes et que rien n'a changé. Il paraît que cette lettre a également été adressée au ministre du Travail.

M. E. Rochette. — Elle est signée par qui?

M. Duplessis. — Par les ouvrières et ouvrières de la Valley Shoe.

M. Rochette. — Pourriez-vous me donner certains noms?

M. Duplessis. — Vous avez le nom de la compagnie, c'est suffisant pour faire enquête.

M. Rochette. — Nous avons un service d'inspection très bien organisé qui surveille toutes les industries. Il peut arriver des cas où les plaintes ne se sont pas rendues au département. A tout événement, si le chef de l'opposition veut bien donner les noms, je ferai faire enquête immédiatement.

M. Duplessis. — C'est la Valley Shoe; c'est suffisant.

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

M. Rochette. — Je suis prêt à faire faire une enquête, vous l'aurez.

M. Tremblay. — Que les propriétaires de la manufactures ne soient écartés avant l'enquête des inspecteurs?

Dix doctorats honorifiques A l'Université de Montréal

Le 29 mai prochain, l'Université de Montréal décrètera, à l'occasion de la collation solennelle des grades, dix doctorats honorifiques aux personnages suivants, selon une décision de la Commission des études prise hier:

Le docteur en science vétérinaire honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture; M. George Hilton, directeur général des services vétérinaires à Ottawa; M. C.-D. McGilvray, président de l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario; Louis-Philippe Roy, directeur du service agronomique, à Québec; M. Adrien Morin, chef du département de l'élevage à Québec; et M. W.-J.-R. Fowler, professeur à l'Ecole de médecine vétérinaire de Guelph, province d'Ontario.

Le docteur en lettres honoraire Louis A. Adéard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture;

LA VIE SPORTIVE

Newark gagne la dernière partie de la série contre le Montréal en triomphant des Royaux par 7 à 3

Léon Chagnon a subi son premier échec de la saison et Wade, qui l'a remplacé à la troisième manche, a fait bonne figure mais n'a pu éviter la défaite — Chandler a tenu nos frappeurs à sept coups réussis — Les hommes de Shaughnessy ont perdu une belle chance à la huitième manche

Royaux et Ours sur un pied d'égalité

Le Montréal et le Newark sont égaux pour la première position dans la course au championnat de la Ligue Internationale — Nos joueurs sont partis hier soir et reviendront le 24 mai avec les Leafs — L'arbitre Campbell rend des décisions erronées derrière le marbre

Le club de baseball Montréal a complété sa série avec les Ours de Newark hier après-midi, au Stade de la rue Delormier, mais, malheureusement les Royaux n'ont pas été favorisés par la chance et les visiteurs ont remporté les honneurs de la victoire par un résultat de 7 à 3, ce qui a permis aux gars de Vitti de se mettre sur un pied d'égalité avec les locaux pour la première position de la Ligue Internationale.

En plus d'avoir gagné la partie d'hier, les Ours de Newark ont décroché les honneurs de la série locale en gagnant deux joutes sur trois et nous devons ajouter que c'est le premier club à avoir raison des Royaux dans une série au Stade, cette saison.

La défaite d'hier fut causée par la faiblesse de Léon Chagnon, au monticule, qui en était à son premier échec de la saison. Deux points furent enregistrés à la manche initiale et deux coureurs étaient sur les buts à la troisième lorsque Léon permit à Koy de frapper un deuxième coup réussi de l'après-midi, pour faire compter deux autres points; le gérant Shaughnessy décida d'envoyer notre compatriote sous les douches et d'appeler Wade à la rescousse.

Wade mit fin à l'élan des visiteurs dans la troisième manche à la reprise suivante les Ours croisèrent deux fois le marbre pour ensuite enregistrer leur dernier point à la neuvième manche. Notre nouveau lanceur gaucher fit très bonne figure car il ne retira pas moins de six frappeurs au marbre pour n'accorder que cinq coups réussis et ne donner que deux passes au premier but sur quatre balles.

Du côté des visiteurs, Chandler a tenu bon pendant sept des neuf manches et les points des locaux furent enregistrés aux troisième et quatrième reprises, à la suite de coups réussis et d'erreurs commises par Schalk et Baker. Les hommes de Shaughnessy ont eu plusieurs belles occasions de se mettre sur un pied d'égalité avec les visiteurs mais dans les moments opportuns ils faillirent à la tâche, particulièrement à la huitième, alors que deux coureurs étaient sur les buts avec un seul homme retiré. Un double-jeu est venu gâter les chances des Royaux et dans la dernière manche les trois frappeurs furent retirés dans l'ordre.

L'arbitre Campbell, qui officiait derrière le marbre, hier après-midi,

Les parties dans les grandes ligues

NATIONALE

Chicago	00000000-0 5 2
New-York	00010100-3 6 0
Warwick, Renshaw et Hartnett	5 0 0 0
Manito	00000000-0 0 0
Pittsburgh	00000000-2 7 1
Boston	00000000-2 7 1
Buffalo, Bush et Padden	0 0 0 0
et Lopez	0 0 0 0
St-Louis	00013700-12 16 2
Brooklyn	00100000-4 9 1
Walker et Davis	00000000-0 0 0
Baker, Jeffcoat et Berres	0 0 0 0

INTERNATIONALE

Albany	00140000-8 13 0
Toronto	00200000-4 9 0
Matlack et Mackie	0 0 0 0
Paterson, Winstert et Heath	0 0 0 0
St-Paul	0001100-2 6 0
Toronto	0000000-6 6 0
Burke et Savino	0 0 0 0
Baltimore	00000010-4 8 0
Rochester	00300000-7 10 0
Berly, Lohrman et Spencer	0 0 0 0
Kienke, Harrell et Poland	0 0 0 0
Syracuse	00002231-8 9 2
Buffalo	00010000-18 16 2
Vanderburg, Bowers et Leggett	0 0 0 0
et Phillips	0 0 0 0
Syracuse	00000040-4 5 0
Starr	133434-17 23 0
Buffalo	00000000-0 0 0
Humphreys et Heving	0 0 0 0

AMERICAINE

Boston	00000000-3 7 1
Detroit	01000000-3 5 1
Cove et R. Perrell	0 0 0 0
Auker, Kinney et Cochrane	0 0 0 0
New-York	00001310-6 5 1
St-Louis	00000000-5 1 0
Ruffing et Dickey	0 0 0 0
Knott, Van Atta et Gilliam	0 0 0 0
Hemley	00022011-12 19 3
Chicago	01100001-13 16 3
Russell, Weaver, Link, Appleton, Marber	0 0 0 0
et Ryan	0 0 0 0
Kennedy et Sewell	0 0 0 0
Philadelphia	00100000-4 9 1
Cleveland	00000000-0 0 0
Rhodes et Hayes	0 0 0 0
Brown, Hudlin et Sullivan	0 0 0 0

Buffalo obtient English de Detroit

Detroit, 14 (P.A.) — Mickey Cochrane, gérant des Tigers de Detroit, a envoyé aujourd'hui Gilbert English, joueur d'intérieur, sous option aux Bisons de Buffalo. English peut être rappelé à 24 heures d'avis. English jouait au troisième but pour les Bisons en 1933.

Jim Corbett sort vainqueur de ce tournoi

Le promoteur Playfair Brown, de Toronto, qui est venu organiser le tournoi des "Espoirs Blancs", au Forum, n'a pas dû enregistrer un gros bénéfice et il est même douteux qu'il ait pu boucler son budget car l'assistance était plutôt médiocre et pas plus de 3,500 personnes ont été témoins des combats donnés entre les novices de la classe des poids lourds.

La séance d'hier soir n'a fourni aucun combat scientifique et pas un seul concurrent n'a affiché les qualités nécessaires pour en faire des aspirants logiques au titre de champion mondial, mais les spectateurs eurent pour leur argent, car quatorze combats ont pris fin par la voie du "knockout" tandis que deux seulement furent gagnés aux points.

Jim Willoughby, champion amateur de la province, se battant hier soir sous le nom de Jim Corbett, a remporté les honneurs de ce tournoi et la bourse de \$250, décernée au vainqueur, en triomphant de Jack Delaney (Kasimir Krysznak) en une ronde dans la finale, après avoir expédié au pays des rêves Allan Iverson en deux rondes à la semi-finale. Corbett triompha également de Roger Huston et de Henri Facine dans les préliminaires.

Voici les résultats obtenus hier soir:

Première rencontre. — Jack Delaney, 186 livres, vs Paul Joffe, 189 livres: Delaney gagne par K.O. technique en deux rondes.

Deuxième rencontre. — Dario Charlebois vs Stephen Shawchuck: Shawchuck a obtenu la décision.

Troisième rencontre. — Swan Salstrom vs Paul Masse: Paul Masse gagne en une ronde.

Quatrième rencontre. — Robert Côté vs Wesley McFadden: Côté gagne à la première ronde.

Cinquième rencontre. — Caribou Palumba vs Jean Paquette: Paquette gagne par K.O. à la troisième.

Sixième rencontre. — Armand Gélinas vs Allen Iverson: Iverson gagne par K.O. à la 2e.

Septième rencontre. — Henry Facine vs Jim Corbett: Corbett gagne par K.O. à la 1ère.

Huitième rencontre. — Hervé Lefebvre vs Roger Houston: Lefebvre a obtenu la décision.

Deuxième élimination. — Jack Delaney vs Stephen Sawchuck: Delaney gagne par K.O. en une ronde.

Paul Masse vs Roger Côté: Masse gagne par K.O. à la 2e.

Jean Paquette vs Allen Iverson: Iverson gagne par K.O. à la 1ère.

Jim Corbett vs Hervé Lefebvre: Corbett gagne par K.O. à la 1ère.

Jack Delaney vs Paul Masse: Delaney gagne par K.O. à la 3e.

Allen Iverson vs Jim Corbett: Corbett gagne en deux rondes.

Finale. — Jim Corbett vs Jack Delaney: Corbett gagne par K.O. à la première.

Trois parties pour ce soir

Ce soir, à 6 h. 45 p.m., aura lieu un autre programme de la Ligue de baseball commerciale, du président Gaston Nolet. Au terrain du C. P. Youville, le club KIK piloté par Emile Ménard, rencontrera le Notre-Dame d'Oxford de Paul Desautels. Les arbitres de cette rencontre seront: Deschantal et Gobier.

Une autre intéressante rencontre aura lieu au terrain du parc Champlain, lorsque le Longtin Sports, du gérant André Gagnon, croisera le fer avec le Turcot Transport, de Marcel Turcot. Les arbitres nommés pour cette joute seront: Cutler et Johnson. Enfin, les amateurs du Saul auront l'opportunité de voir à l'oeuvre, Léon Fleury et son club d'étoiles, contre le Restaurant Lord de M. Lionel Lord. Les arbitres de cette partie seront les suivants: Lefebvre au marbre et Desmarais sur les buts.

Shamrock-Canadien, Verdun-Eastward

Le Groupe Senior de Crosse présentera son troisième programme régulier, au Forum, ce soir, alors que deux parties seront à l'affiche. Dans la joute initiale, les Irlandais du Shamrock ont aux prises contre les Habitants du Canadien, tandis que la rencontre finale sera disputée entre les clubs Verdun et Eastward et ces joutes suscitent beaucoup d'intérêt et promettent d'attirer une assistance nombreuse.

Le club de la soirée sera sans contredit le match Shamrock-Canadien, car ces deux clubs ont toujours fourni du jeu de première qualité et comme la rivalité est grande entre les deux équipes, les spectateurs peuvent être assurés d'être témoins d'un beau duel sportif.

Voici le classement des équipes à date:

Lord. Les arbitres de cette partie seront les suivants: Lefebvre au marbre et Desmarais sur les buts.

Le "Big Six"

(P.A.) —

Terry, Glantz	17	48	15	23	399
Sullivan, Indiens	14	42	5	18	429
Brubaker, Pirates	13	40	8	20	408
Steele, Sénateurs	13	40	9	16	400
Medwick, Cards	23	96	12	30	396
Bonura, W. A.	18	60	12	28	385

Les débuts de la ligue Starr

C'est dimanche prochain qu'aura lieu l'inauguration officielle de la Ligue de base-ball Starr alors que trois parties seront à l'affiche. Le LaFontaine recevra la visite des Pirates, au Parc LaFontaine, tandis que l'O. N. D. jouera contre l'Ideal sur le terrain du Saint-Barthélemy et à Tétreaulville le club de l'endroit sera aux prises avec le Saint-Clément.

Voici les batteries pour les joutes d'inauguration:

Au Parc LaFontaine: LaFontaine: Dion et Roy, lanceurs; J. Tremblay receveur; Pirates: Bélanger et Quenel, lanceurs; Lamarque, receveur.

A Saint-Barthélemy: O.N.D.: A. Gauthier, lanceur; F. Alla, receveur; Ideal: L. Bissonnette, lanceur; William, receveur.

A Tétreaulville: Paré, lanceur, Armand, receveur; Saint-Clément: G. Bremner, lanceur; Ryan, receveur.

Le club Beaucage jouera une partie d'exhibition au collège l'Assomption dimanche prochain.

Voici le calendrier des joutes.

MAI

17 Pirates vs LaFontaine; Ideal vs O.N.D.; St-Clément vs Tétreaulville.

21 St-Clément vs Tétreaulville.

24 St-Clément vs LaFontaine; Pirates vs O.N.D.; Beaucage vs Tétreaulville.

31 Beaucage vs LaFontaine; St-Clément vs O.N.D.; Ideal vs Tétreaulville.

JUIN

3 St-Clément vs Pirates.

7 Ideal vs LaFontaine; Beaucage vs O.N.D.; Pirates vs Tétreaulville.

14 Pirates vs LaFontaine; Ideal vs O.N.D.; St-Clément vs Tétreaulville.

17 Beaucage vs St-Clément.

21 St-Clément vs LaFontaine; Pirates vs O.N.D.; Beaucage vs Tétreaulville.

28 Beaucage vs LaFontaine; St-Clément vs O.N.D.; Ideal vs Tétreaulville.

JUILLET

1 Ideal vs Pirates.

5 Ideal vs LaFontaine; Beaucage vs O.N.D.; Pirates vs Tétreaulville.

12 Pirates vs LaFontaine; Ideal vs O.N.D.; St-Clément vs Tétreaulville.

15 Ideal vs Beaucage.

19 St-Clément vs LaFontaine; Pirates vs O.N.D.; Beaucage vs Tétreaulville.

26 Beaucage vs LaFontaine; St-Clément vs O.N.D.; Ideal vs Tétreaulville.

AOUT

2 St-Clément vs Ideal; LaFontaine vs O.N.D.; Pirates vs Tétreaulville.

9 Beaucage vs Pirates; LaFontaine vs Tétreaulville.

16 Ideal vs LaFontaine; Beaucage vs O.N.D.

Le LaFontaine reçoit au Parc LaFontaine, le O.N.D. sur le terrain du Saint-Barthélemy.

Les résultats du baseball

LIGUE NATIONALE

Hier: Saint-Louis 12, Brooklyn 4.

New-York 5, Chicago 0.

Pittsburgh 5, Boston 2.

Cincinnati à Philadelphie, pluie.

Le classement

Saint-Louis 15 8 852

New-York 14 10 583

Pittsburgh 13 10 565

Chicago 12 12 500

Cincinnati 12 14 462

Boston 11 13 458

Philadelphie 11 16 407

Brooklyn 10 15 400

Aujourd'hui

Chicago à Philadelphie.

Saint-Louis à Boston.

Cincinnati à New-York.

Pittsburgh à Brooklyn.

INTERNATIONALE

Hier: Newark 7, Montréal 3.

Rochester 7, Baltimore 4.

Albany 6, Toronto 0.

Buffalo 14, Syracuse 8.

Buffalo 17, Syracuse 4.

Le classement

G. P. P.C.

Montréal 16 9 640

Newark 17 10 630

Rochester 12 9 571

Buffalo 14 12 538

Baltimore 14 13 519

Toronto 13 14 481

Albany 8 17 320

Syracuse 5 15 250

Aujourd'hui

Buffalo à Rochester.

Newark à Syracuse.

Baltimore à Albany.

Seules parties au programme.

AMERICAINE

Hier: New-York 6, Saint-Louis 1.

Boston 3, Detroit 1.

Chicago 13, Washington 12.

Philadelphie 4, Cleveland 0.

Le classement

G. P. P.C.

New-York 19 8 704

Boston 19 9 679

Cleveland 15 10 600

Chicago 11 10 524

Detroit 12 13 480

Washington 13 15 464

Philadelphie 9 15 375

Saint-Louis 4 22 154

Aujourd'hui

Philadelphie à Detroit.

New-York à Chicago.

Boston à Cleveland.

Washington à Saint-Louis.

La séance de lundi prochain contremandée

Le promoteur Lucien Riopel nous annonçait ce matin que la séance de lundi soir prochain, à l'Arena Mont-Royal, vient d'être contremandée à la suite du refus de Washburn et de Robert de s'entendre sur les conditions d'un nouveau match.

Le promoteur désirait à tout prix régler la question de supériorité entre le colosse de Los Angeles et notre vaillant athlète et à la suite des plaintes formulées par Wash-



burn après son match de lundi dernier une offre lui fut immédiatement faite, mais l'Américain s'est montré très exigeant et il fut impossible d'en venir à une entente. Lucien Riopel fera d'autres démarches et il est à espérer que ce match, qui suscite un intérêt tout spécial, sera bâclé pour le 25 courant.

Coups de circuit

Majeures

Hier: S. Martin, Cards; Medwick, Cards; Johnson, Athletics; Lewis, Sénateurs, un chacun.

Les meneurs: Fox, Red Sox, 8; Dickey, Yankees, 7; Trosky, Indiens, 6; Klein, Cubs, 5; Ott, Giants, 5.

Totaux: Américaine, 115; Nationale, 107. Total: 222.

INTERNATIONALE

Hier: McGowan, Buffalo, 2; Leggett, Syracuse; Crabtree, Rochester; Dahlgren, Syracuse; Oana, Syracuse; Dickshot, Buffalo, un chacun.

Les meneurs: McCarthy, Newark, 6; Dugas, Montréal, 5; Koy, Newark, 5; McGowan, Buffalo, 5; Dahlgren, Syracuse, 5; May, Newark, 4; Mulleavy, Buffalo, 4; Jolley, Albany, 4. Total, 131.

12 Pirates vs LaFontaine; Ideal vs O.N.D.; St-Clément vs Tétreaulville.

15 Ideal vs Beaucage.

19 St-Clément vs LaFontaine; Pirates vs O.N.D.; Beaucage vs Tétreaulville.

26 Beaucage vs LaFontaine; St-Clément vs O.N.D.; Ideal vs Tétreaulville.

AOUT

2 St-Clément vs Ideal; LaFontaine vs O.N.D.; Pirates vs Tétreaulville.

9 Beaucage vs Pirates; LaFontaine vs Tétreaulville.

16 Ideal vs LaFontaine; Beaucage vs O.N.D.

Le LaFontaine reçoit au Parc LaFontaine, le O.N.D. sur le terrain du Saint-Barthélemy.

Les résultats du baseball

LIGUE NATIONALE

Hier: Saint-Louis 12, Brooklyn 4.

New-York 5, Chicago 0.

Pittsburgh 5, Boston 2.

Cincinnati à Philadelphie, pluie.

Le classement

Saint-Louis 15 8 852

New-York 14 10 583

Pittsburgh 13 10 565

Chicago 12 12

Grand débat constitutionnel aux Communes

L'impôt indirect pour les provinces afin de se procurer des revenus — L'autorisation à donner au gouvernement fédéral de prêter aux provinces dans le besoin, moyennant certaines conditions et garanties

La partie des propos de M. Blackmore qui a fait scandale ne paraîtra pas au "Hansard"

Ottawa, 15 mai — Un grand débat constitutionnel s'est engagé, hier, aux Communes, en marge du projet de modification à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Il y a déjà deux mois que le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, avait donné avis de cette mesure. C'était au moment où l'Alberta avertissait qu'il cherchait à obtenir un nouveau crédit de quelque trois millions de dollars, sans condition, du gouvernement fédéral.

L'avis de M. Lapointe comportait deux modifications à la constitution, la première pour autoriser les provinces, en donnant un effet rétroactif à l'autorisation, à se servir de l'impôt indirect pour se procurer des revenus; la deuxième pour autoriser le gouvernement fédéral à prêter aux provinces dans le besoin mais moyennant certaines conditions, en obtenant certaines garanties pour le service des intérêts et le remboursement du capital.

En posant ainsi des conditions à son crédit aux provinces, l'Etat fédéral pouvait éviter de donner à l'Alberta une fin de non recevoir à l'occasion de sa nouvelle demande. L'Etat fédéral, en proposant de modifier la constitution dans le sens indiqué, établissait une règle générale à propos du crédit qu'il pourrait être dans l'obligation d'accorder à des provinces nécessitées. L'Alberta se trouvait par le fait même forcé d'accepter ces conditions nouvelles ou de renoncer à tout nouveau prêt de la part du fédéral.

L'on sait ce qui est arrivé. M. Aberhart n'a pas voulu se soumettre aux conditions posées, il n'a pas obtenu le crédit qu'il cherchait et sa province a fait défaut pour le remboursement d'une émission de ses obligations qui venait à échéance le 31 mars dernier.

Depuis, le ministre de la Justice n'avait pas insisté pour faire avancer sa mesure. Les amendements à la constitution restaient toujours à l'état embryonnaire, simplement annoncés dans une résolution budgétaire.

C'est la résolution dont M. Lapointe a proposé, hier, l'adoption définitive. Il s'en est suivi un débat qui n'est pas encore terminé. Le leader de l'opposition, M. Bennett, n'est pas absolument opposé à la mesure mais il se demande si elle est bien nécessaire, si lui semble que les problèmes financiers entre le fédéral et les provinces pourraient se résoudre sans que l'on touche à la constitution.

Un autre conservateur en vue, M. Cahan, considère non seulement que la mesure est inopportune mais qu'elle est de nature à causer des embarras nombreux. Le moindre de ces embarras, ça sera de permettre des impôts indirects provinciaux sur à peu près toutes les marchandises, excepté les alcools, les maïs, les cigares et les cigarettes. En d'autres termes, si la constitution est modifiée ainsi que le veut le gouvernement, chaque province pourra établir ses droits d'accise.

Il va sans dire que le leader fédéral du Crédit-Social, M. Blackmore, est opposé à la mesure. N'est-ce pas pour brider l'Alberta dans ses appétits financiers que le gouvernement l'a proposée? Dans l'ardeur de sa dénonciation de la mesure, M. Blackmore a même causé toute une escale, hier, après-midi.

A la demande de M. Bennett, le leader du Crédit-Social subit même une épreuve dont bien peu de députés, depuis la Confédération, ont fait l'expérience. La partie de ses propos qui a fait scandale ne paraîtra pas au Hansard. Le président du comité plénier en a ainsi décidé d'autorité.

Les puissances financières cherchent à réduire le monde en esclavage, avait commencé par dire M. Blackmore. Et pour le démontrer, il avait entrepris de lire une lettre d'un homme qui s'y entend en la matière. Cet épistolaire anonyme a écrit à M. Blackmore que le plus grand danger que court actuellement le Canada provient des intrigues entre des financiers des Etats-Unis, la Banque du Canada et une autre personne, intrigues qui ont pour but de faire modifier la constitution de telle façon que le Canada soit dominé par Wall Street.

Grand vacarme aux banquettes ministérielles ainsi qu'aux banquettes conservatrices. Le ministre des

Finances, M. Dunning, exige que M. Blackmore cite le nom de son correspondant, à moins qu'il n'assume lui-même la responsabilité de ce qu'il vient de dire ou de lire.

M. Blackmore ne veut acquiescer ni pour l'une ni pour l'autre chose. M. Dunning, M. Bennett, M. Mackenzie King et maints autres députés, tant libéraux que conservateurs, protestent vigoureusement et bruyamment.

Le président du comité somme M. Blackmore de nommer son correspondant ou de déclarer qu'il assume personnellement la responsabilité pour tout ce qu'il vient de dire.

M. Blackmore accepte simplement de retirer ce qu'il a dit. La malencontreuse idée lui vient toutefois d'ajouter: "Je suis tout de même content que les membres de cette Chambre aient entendu ce que j'ai dit".

Nouveau vacarme. M. Bennett, de plus en plus scandalisé, outre, demande que les propos de M. Blackmore soient biffés du Hansard. Le président du comité acquiesce.

M. Ernest Lapointe

Le ministre de la Justice a été le premier à parler pour expliquer sa résolution. Il n'est pas question, pour le moment, du droit du Parlement canadien d'amender la constitution. Cette question est encore à l'étude. Une fois que l'enquête sera terminée et que des recommandations seront faites, ces recommandations seront soumises aux diverses provinces, car l'approbation de celles-ci sera alors nécessaire.

Toutes les provinces, dit M. Lapointe, ont acquiescé aux changements qui sont maintenant proposés. On peut trouver regrettable d'ouvrir ainsi le champ de l'impôt direct aux provinces. C'est pourtant nécessaire dans les circonstances. Sans cela, il faudrait augmenter les octrois aux provinces, politique qui semble encore moins recommandable. D'ailleurs, ça ne sera pas une nouveauté pour les provinces que de recourir à l'impôt indirect. Elles s'en servent déjà et depuis plusieurs années. Le conseil privé a même déclaré que certaines formes de l'impôt indirect sont parfaitement permises aux provinces. Il n'y a que les droits de douane et d'accise proprement dit qui ne soient pas actuellement à la portée des fisco provinciaux. Le conseil privé a refusé de considérer comme une taxe d'accise et indirecte une taxe sur la vente au détail, c'est-à-dire imposée au consommateur lui-même et non pas au commerce. En pareil cas, c'est le consommateur qui est taxé et non pas la marchandise qui est imposée. Cela veut dire qu'une province pourrait toujours trouver un moyen de recourir à l'impôt indirect.

Quoi qu'il en soit, pour mettre fin à toute incertitude et pour valider tout ce qui s'est fait dans le passé, l'amendement que le gouvernement propose, au sujet de l'impôt indirect, aura un effet rétroactif.

L'impôt indirect provincial ne pourra toutefois porter sur les alcools, les brevages, les tabacs, les cigares, les cigarettes, non plus que sur la clientèle des hôtels, des restaurants, des endroits d'amusement.

Puisque les provinces peuvent trouver moyen de contourner la difficulté, de se servir de l'impôt indirect en lui donnant l'allure d'un impôt direct — à preuve une décision assez récente du Conseil privé dans une cause où la Colombie était partie — pourquoi ne pas régulariser tout cela?

Il est clair qu'à l'heure actuelle les provinces n'ont pas suffisamment de revenus pour faire face à toutes leurs obligations. Le gouvernement fédéral a le choix: ou bien leur accorder de plus forts octrois ou leur procurer le moyen de se créer de nouvelles sources de revenus. Autant permettre aux provinces de se servir de l'impôt indirect. De cette façon, chaque province percevra elle-même ce qu'il lui faut et le gouvernement fédéral n'aura pas à se préoccuper du contrôle de ses deniers.

Quant à la modification dans le mode des prêts du fédéral aux provinces, c'est encore une chose qui s'impose de toute nécessité. Dans la mesure ministérielle, il n'est pas fait mention d'un conseil financier mais simplement des conditions générales auxquelles le fédéral pourra avancer de l'argent aux provinces dans le besoin. Du conseil financier, il pourra être question plus tard. Ce sera à débattre avec les provinces.

M. Lapointe ne le dit pas aussi nettement mais il semble ressortir de ses paroles que le prêteur a tout de même le droit de poser ses conditions quand il prête. Les conditions d'un prêt ne doivent pas être inéquitables mais le prêteur doit tout de même avoir le droit de dire son mot.

Le régime actuel, dit M. Lapointe, est inéquitable pour les provinces comme pour le Dominion. Il est particulièrement inéquitable pour celles des provinces qui sont

ACHETE BIEN que ACHETE chez DUPUIS

Messieurs ne manquez pas cette vente!

CHEMISES

blanches

Forsyth

1.59
2 pour 3.00

Chemises blanches parfaites que vous paieriez ordinairement 2.00 et plus.

Chaque année nous faisons une vente semblable, cependant, nous nous sommes vraiment surpassés, car nous avons obtenu des chemises FORSYTH parfaites en broadcloth de très belle qualité.

Chemises avec collet à même ou deux faux cols, l'un souple, l'autre empesé. Encolures 13 1/2 à 17 1/2. Longueurs des manches: 33", 34", 35". Nous insistons sur le fait que le broadcloth est d'une qualité qui pourra résister à des blanchissages fréquents, par conséquent ces chemises sont idéales pour l'été. Messieurs faites provision, l'occasion est sans précédent. Si vous ne pouvez venir de bonne heure téléphonez votre commande.

Plateau 5151 — local 202.
DUPUIS — res-de-chaussée (Ste-Catherine)

OUVERTS le SAMEDI SOIR jusqu'à 10 heures

PARC D'AUTOS GRATUIT LE SAMEDI

entrée rue St-Christophe vis-à-vis nos magasins

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, sec.-dir.

A.J. DUGAL, sup. et dir. gén.

capables de rencontrer toutes seules leurs obligations.

Le ministre des Finances, M. Dunning, avait déjà dit à peu près la même chose, au moment où il refusait la dernière demande de crédit de l'Alberta: l'Etat fédéral n'a pas le droit de prendre l'argent de tout le monde pour le distribuer à quelques-uns.

Tous les ministères fédéraux devraient s'inspirer du principe ainsi posé.

La critique de la mesure

M. Cahan a été le premier à l'entreprendre. A son avis, les provinces pourraient se tirer d'affaire avec l'impôt direct. Ce sont des gouvernements qui tiennent à l'impôt indirect parce que l'impôt direct leur fait peur du point de vue électoral.

M. Blackmore provoque l'esclandre déjà mentionné.

Le leader de la Cécéffe, M. Woodsworth, est d'avis que les provinces auraient dû être consultées avant que cette mesure ne soit soumise au Parlement fédéral.

"Tommy" Church affirme sur tous les tons que le projet ministériel est anticonstitutionnel et ultra-vires, mais il n'hésite de dire comment et pourquoi.

Un député libéral de Halifax, M. Finn, s'en prend joyeusement à M. Aberhart. Il conseille à M. Blackmore de présenter un bill pour changer le nom de M. Aberhart en celui de "Have a heart". Au lieu de se plaindre, M. Aberhart ne devrait-il pas se hâter de payer son dividende mensuel de \$25 à tous les citoyens de l'Alberta?

Un autre conservateur torontois, M. Dave Spence, exprime l'espoir que le Parlement anglais rejette la demande qui lui est faite de modifier notre constitution.

Il est bon en effet de se rappeler que le gouvernement ne propose pas au Parlement canadien de modifier notre constitution mais qu'il demande au Parlement de Londres d'opérer tels et tels changements à notre constitution.

Le leader de l'opposition, M. Bennett, ne voit ni la nécessité ni l'utilité des changements proposés à la constitution. Si les provinces se mettent à se servir de l'impôt indirect, il n'y a pas de raison pour que les municipalités n'en fassent pas autant. Et l'on voit d'avance le beau gâchis qui en résultera. Des droits d'accise partout. En demandant que les modifications proposées aient un effet rétroactif, c'est presque l'aveu que quelque chose d'ilégal s'est fait antérieurement. Quant à ce qui concerne les prêts aux provinces, le fédéral a certainement le droit de prêter et de poser ses conditions, sans qu'il soit nécessaire de recourir à Londres pour obtenir une autorisation. La démarche proposée par le gouvernement ne peut que jeter un doute sur la validité des prêts qui ont été jusqu'à présent consentis aux provinces.

A onze heures, M. Bennett n'avait pas fini d'exposer les motifs de son opposition à la mesure ministérielle. Le débat se poursuit aujourd'hui même.

Emile BENOIST

Opposition à un boulevard le long des voies ferrées

Les corps publics se prononcent en faveur du projet de la Commission métropolitaine et contre celui du gouvernement provincial

Une réunion de représentants de divers corps publics, tenue hier dans les bureaux de la Commission d'urbanisme de Montréal, s'est prononcée contre le projet du gouvernement de Québec de construire un boulevard de Québec à Saint-Anne de Bellevue à l'avenue Western, le long des voies ferrées. Elle a approuvé comme bien préférable la route projetée au nord du mont Royal et qui a été homologuée par la Commission métropolitaine en 1931.

Cette assemblée, était présidée par M. H. A. Terrault, I.C., président de la Commission d'urbanisme. Les corps représentés, outre cette commission, étaient le Board of Trade, la Chambre de Commerce, le C.N.R., le C.P.R., l'Association des architectes de la province de Québec, l'Institut des ingénieurs, le Royal Automobile Club, la Commission des citoyens de N.D.G., la Chambre de construction, l'Association des arpenteurs, la Bell Telephone Co. of Canada, le Conseil des métiers et du travail de Montréal, les villes d'Outremont, Westmount, Verdun et Mont-Royal.

La résolution suivante proposée par MM. de Gaspé Beaubien, I.C., et Gordon McL. Pitts, de l'Association des architectes de la province, a été adoptée: "L'Assemblée se prononce en faveur d'un boulevard au centre de l'île de préférence à un boulevard le long des voies de chemin de fer". Cette résolution est envoyée à toutes les municipalités de l'île.

Le seul dissident à la résolution a été M. C. B. Brown, I.C., ingénieur en chef du Canadien National. Il n'est pas opposé au projet d'un boulevard métropolitain, mais il ne voit pas en quoi la route projetée par Québec viendrait en conflit avec le boulevard à travers l'île. Il considère que la route projetée par Québec a pour objet principal de desservir les municipalités de la rive du lac Saint-Louis.

Association des anciens du Mont-Saint-Louis

Demain soir, aura lieu l'assemblée générale annuelle de l'Association des anciens élèves du Mont-Saint-Louis. A 5 h. 30, il y aura réception des anciens par les Rév. Frères, au parloir du collège. Ensuite, viendra le souper où le Frère directeur Robert, dans une courte allocution, souhaitera la bienvenue aux anciens. L'assemblée elle-même sera tenue vers 7 h. 30. Le résultat des élections fera connaître les noms de six nouveaux directeurs du conseil.

Le Dr J.-A. MacDonald



Le Devoir annonçait hier que le directeur de l'Institut nationale des Aveugles, section québécoise, a été fait docteur en droit honoris causa par son Alma Mater, l'Université St-François-Xavier d'Antigonish, N.E. Le Dr J.-A. MacDonald, quelque aveugle, est déjà docteur en médecine à titre régulier.

Un meurtre à Limoilou

Québec, 15. (D.N.C.) — Limoilou a été le théâtre d'un meurtre ce matin. Vers huit heures moins quart, Yvonne Lessard, 24 ans, servante, a tué à coups de revolver Mlle Alma Corneau, 18 ans, fille adoptive du détective Ludger Lamothe, de la Sûreté provinciale.

Le détective Lamothe, qui se trouvait chez lui, s'est précipité vers sa servante en entendant les coups de revolver, mais il était déjà trop tard et sa fille adoptive succombait sous les balles.

Le chef Rosario Lemire, de la Sûreté provinciale, mis au courant de ce qui venait de se passer, accompagné aussitôt de deux détectives Gauthier, Gauvin et Pettigrew.

Il a commencé l'enquête sur ce meurtre, et a opéré l'arrestation d'Yvonne Lessard. Celle-ci était servante depuis quelque temps chez le détective Lamothe, qui demeure au no 122, 10e rue, Limoilou.

Les ports francs

Ottawa, 15. — Une commission spéciale sénatoriale est constituée pour étudier le projet de loi du sénateur Casarain, libéral, de Montréal, pour l'établissement de ports francs ou de zones libres de commerce étranger au Canada. Cette commission se compose des sénateurs J.-P.-B. Casarain, J.-H. Rainville, William Duff, C.-D. Robinson, Thomas Cantley, G.-H. Barnard, J.-E. Sinclair, J.-H. King et C.-P. Beaubien.

A Cartierville

Samedi après-midi, à 3 h., aura lieu à l'hôpital de Cartierville la collation des diplômes, chez les gardes-malades, précédée de la visite de l'institution par le lieutenant-gouverneur en compagnie de S. Ex. Mgr l'auxiliaire de Montréal, de Mme Patenaude et des médecins de la maison.

Sauvetage en mer

Seattle, 15. (A.P.) — Le garde-côte Alert a volé au secours hier des 143 passagers et des membres de l'équipage du navire North Sea, qui s'est échoué à Marsh Point, île du Prince-de-Galles. Le brouillard était si épais au moment du sauvetage que les chaloupes étaient invisibles les unes aux autres.

On a rapporté plusieurs heures plus tard que le North Sea n'a pas besoin de secours pour regagner la côte. Ses pompes suffisaient à rejeter l'eau qui entre par la coque.

M. Dave Rochon à Vimy

Le comité exécutif a choisi hier M. l'échevin Dave Rochon pour représenter Montréal au pèlerinage que les anciens combattants feront cet été aux champs de bataille de Vimy.

Exposition-vente des arts domestiques du 18 au 23 mai

Il y aura, du 18 au 23 mai prochain, aux galeries Henry Morgan & Co., Ltd. une exposition-vente des arts domestiques. Les exposants seront les seuls bénéficiaires de la vente de leurs exhibits.

Le gouvernement provincial, par l'intermédiaire de M. O.-A. Bériau, directeur de l'artisanat dans la province de Québec, a apporté sa collaboration pour cette exposition qui promet d'être un événement artistique d'envergure.

M. Baldwin à la S.D.N.

Londres, 15. (S.P.A.) — Dans un discours à 7,000 électriciens conservateurs, le premier ministre Baldwin a déclaré qu'il espère que la Société des nations, à sa session de l'automne prochain, considérera qu'elle peut-être utile qu'elle s'impose pour obtenir l'adhésion des Etats-Unis et la réadmission de l'Allemagne et du Japon, pour devenir mondial, conformément au désir de ses fondateurs.

Les hommes d'affaires du Nord

L'Association des hommes d'affaires du Nord a décidé, hier soir, à l'issue de son dîner au Café Saint-Jacques, d'étudier le système d'amorçages comme moyen d'améliorer le mode d'administration de Montréal. Elle a invité son comité à étudier ce sujet, pour qu'on le discute à l'assemblée du 28 mai. On a aussi adopté une résolution demandant aux autorités municipales de

forcer la Compagnie des tramways à contribuer pour moitié à la réfection et à l'entretien des rues où passent les autobus. M. l'échevin Trépanier sera le conférencier de l'Association à sa réunion du 28 mai. M. J.-R. Jetté présidera.

Au Jardin botanique

On est actuellement à meubler le pavillon du Jardin botanique où auront lieu à l'avenir les réunions de la Commission du jardin. Il y aura un bureau pour le surintendant du Jardin, M. Henry Teuscher, un pour le R. F. Marie-Victorin, directeur scientifique du Jardin, et une table pour les réunions de la commission.

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: Harbord 1241

1 sou le mot, 25c minimum comptant.

Annonces facturées, 1/4c le mot, 50c minimum

NAISSANCES, FIANÇAILLES, PROCELS, MARIAGES, MARIAGES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MARIAGES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES, \$1.00 par insertion suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel 2 cents.

A VENDRE

Restaurant

15 PIÈCES, chambre de bain, bonne place pour touristes, près du fleuve, de l'église, route Nationale, 20 miles de Québec, bon marché pour prompt acheteur. Ecrire Casier 44, le "Devoir". 18-5-36

A VENDRE

GLACIERE 10 pds cubes, marque "Renfrew", comme neuve. Peut être vue au No 26 rue Craig ouest. Tél. PL. 8811 ou DU. 0902. j.n.o.

Demande d'emploi

Comptable, expérience générale bureau, jour ou soir, ville ou campagne. Organisation de compagnies. DOLLARD 8643. a.a.

Orgue à vendre

Orgue à tuyaux à vendre, 2 claviers, pédalier, 13 jeux parlants, console séparée, belle sonorité, soufflerie électrique, au bain. A. Dumas, 3593 Ste-Famille. 23-5-36

POSITION

Fille ou orpheline pas d'ami, qui désire position d'avenir, commerce, restaurant, bon chef-sol, grande chambre à sa disposition. Capital \$200 à \$500 exigible. Ecrire 1462 St-Denis. 18-5-36

La Pharmacie Montréal tient à mettre le public au courant qu'elle fait la livraison gratuitement dans un rayon de 20 milles, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

La PHARMACIE MONTREAL LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DETAIL DU MONDE

916 est, rue Ste-Catherine -- Bien faire et laisser dire -- Harbord 7251